

Lévis

6211-04-004

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. QUSSAÏ SAMAK, président  
M. JEAN PARÉ, commissaire  
M. JEAN-PHILIPPE WAAUB, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE  
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT  
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION  
DU TERMINAL MÉTHANIER RABASKA ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES  
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RABASKA**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 10

---

Séance tenue le 5 février 2007 à 13 h 30  
Domaine Franco  
555, route Campagna  
Saint-Henri

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2007	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
Mme PIERRETTE BÉLANGER .....	1
GROUPE DE CITOYENS DE BEAUMONT .....	15
M. Gérard Marcoux	
M. Camillien Saint-Pierre	
Mme NICOLE PICARD .....	23
M. JEAN-CLAUDE TARDIF .....	32
REPRISE DE LA SÉANCE	
TABLE DE CONCERTATION DE L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE	
DU QUÉBEC .....	47
M. Michel Gariépy	
M. Jean-Paul Schaack	
M. LOUIS-MARIE ASSELIN .....	57
M. STEVE CÔTÉ .....	70
Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU ET M. DANIEL CANTIN .....	75
M. ARTHUR MARCOUX .....	80
GROUPE DE PROPRIÉTAIRES LÉVIS-BEAUMONT .....	84
M. Jean-Guy Allard	
DROIT DE RECTIFICATION	
Mme LOUISE MARANDA .....	87
PROMOTEUR .....	88
M. Glenn Kelly	
M. LAVAL LAROUCHE .....	91
VILLE DE LÉVIS .....	93
M. Robert Cooke	

**SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2007  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
PIERRETTE BÉLANGER**

5

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place.

10

J'invite madame Pierrette Bélanger à venir prendre la parole.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Bonjour monsieur le Président, bonjour messieurs les Commissaires.

15

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour madame Bélanger, on va juste donner trente (30) secondes de plus pour que les gens s'installent correctement.

20

Allez-y, on vous écoute.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

25

Je veux d'abord vous remercier d'avoir lu mon mémoire dont je soulèverai quelques points ici.

30

Selon moi, le Québec n'a pas besoin d'un ajout de gaz naturel pour sa sécurité énergétique. De plus, l'importation de gaz naturel liquéfié sera une entrave à la réalisation d'une réelle sécurité énergétique pour les générations qui viennent, les génération post-énergies fossiles.

35

Tant et aussi longtemps que les prémisses du projet sont fausses, elles invalident le reste.

La justification du projet n'a pas été démontrée de façon claire, nette et précise. Au contraire, elle donne flanc à plein de controverses et d'incertitudes, alors qu'elle devrait être porteuse d'un geste sûr, sans équivoque pour la protection de l'environnement.

40

Le prix de vente du gaz naturel de Rabaska sera ce prix du marché nord-américain qui suit celui du pétrole au niveau international. Rabaska n'a pas le pouvoir de contrôle du prix du gaz naturel, à l'exception du rabais qu'il pourrait faire le temps qu'il se trouve un marché pour le vendre en sa totalité.

45 Rabaska n'a pas le pouvoir de décider de la façon dont ni l'Ontario ni même le Québec  
utiliserait cet ajout de gaz. Il n'est rien de certain que Rabaska diminuerait les GES à travers le  
monde, il les augmenterait. Le gaz ne serait pas importé du Canada, compte tenu que le  
Canada est un exportateur net, je crois que ce gaz qui ne serait pas importé au Québec serait  
exporté aux États-Unis.

50 Le 2 février 2006, Jean Charest, à Paris, affirmait:

"Si je suis ici aujourd'hui, c'est parce que les Québécois et leur gouvernement croient  
que le temps est venu de poser un geste de plus pour la protection de l'environnement."

55 C'était l'entrée en matière de son appui à la création de l'Organisation des Nations unies  
pour l'environnement. Et il terminait son allocution en disant:

"Si nous devons penser globalement, nous devons agir localement."

60 Pour moi, cette dernière phrase veut dire que nous devons agir là où nous avons du  
pouvoir, agir là où nous pouvons contrôler les conséquences de nos choix.

65 Sécurité! J'ai questionné sur la sécurité pendant la première partie des audiences, et  
certaines réponses du promoteur annulent des affirmations tirées de ses études d'impact. Je  
réfère ici à la page 23 et 24 que vous avez dans mon mémoire. Quoi en conclure? Il aura fallu  
poser la question à trois (3) reprises pour que l'intervenant de Rabaska en vienne à me dire:

70 "Le rayonnement thermique, lors du passage de la nappe initiale à la nappe à l'équilibre,  
serait de quinze kilowatts-mètre carré (15 kW/m<sup>2</sup>)."

75 Et voilà que le 9 janvier 2007, je trouve sur le site du BAPE, en DA62, une autre  
réponse à ma question. Il n'y a pas de chiffre supérieur à cinq kilowatts-mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>).  
Alors que dans la réponse donnée à la réponse QC150S2 dans l'addenda B, d'où ma première  
question, il était affirmé:

"Une personne située dans les isocontours de cinq kilowatts-mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>) de  
la nappe initiale et de la nappe à l'équilibre pourrait être soumise à un rayonnement thermique  
supérieur à cinq kilowatts-mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>)."

80 Et ceci est bel et bien répété dans l'addenda F page 3.

85 De son côté, Énergie Cacouna indique un rayonnement thermique de trente-sept point  
cinq kilowatts-mètre carré (37,5 kW/m<sup>2</sup>) à quatre cent quatre-vingt-cinq mètres (485 m) pour le  
pire scénario d'accident maritime. Tout cela m'amène à questionner la zone d'exclusion  
proposée par le promoteur.

La transition de la nappe initiale à la nappe à l'équilibre constitue une zone combien grise sur laquelle nombre de représentants des ministères ont questionné. Je demande à la Commission d'aller au bout des questionnements.

90

La distance de dispersion des vapeurs à la limite inférieure d'inflammabilité, pour le scénario maximum accidentel estimé par Rabaska dans le cas du Qflex, est de mille cent mètres (1100 m). Énergie Cacouna, de son côté, évalue à mille neuf cents mètres (1900 m) la limite d'inflammabilité du pire scénario accidentel pour un méthanier de référence. Il y a une marge. Il n'y a pas cette distance entre la jetée et les lignes à haute tension.

95

De plus, ABS Consulting recommande l'utilisation de la demi-LII compte tenu que les poches de gaz à concentration plus élevée peuvent survenir dans le nuage de vapeur suite à une fuite. Kitimat, futur port canadien, il a été accepté, situé à plus ou moins quatorze kilomètres ( $\pm 14$  km) des résidences, a retenu la demi-LII pour établir sa zone d'exclusion à la jetée.

100

Quand nous connaissons ces éléments, comment pouvons-nous croire les allégations d'approche prudente du promoteur? De plus, l'humain et les technologies ne deviendront pas infaillibles avec Rabaska. Les résidents ont raison d'être inconfortables. C'est une réaction saine d'autoprotection de personnes qui veulent vivre et vivre dans un milieu sain et sécuritaire.

105

Le principe de précaution! L'évaluation des risques présentés par Rabaska assure-t-elle une certitude scientifique absolue? Les contradictions de Rabaska, de même que les données souvent très divergentes des écoles d'experts, les différentes écoles d'experts, me laissent très sceptique. Selon moi, une certitude scientifique absolue se traduit clairement et sans équivoque. Monsieur Labrie, ingénieur et directeur de la section Chaudière-Appalaches au ministère des Transports a d'ailleurs nommé le contexte présent d'incertitude scientifique dans les avis des ministères.

110

115

Par ailleurs, je suis certaine que l'existence d'un risque de préjudice grave ou irréversible, quelle que soit sa probabilité, existe pour les citoyens du secteur. De même qu'il y a un risque de préjudice grave à l'environnement, advenant un accident majeur. Ça ne veut pas dire qu'il arrivera, mais le risque est là.

120

Rabaska, de par son choix de site, crée, de plus, un conflit de valeur entre économie et sécurité. Placer l'économie au-dessus de la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement serait, je crois, une regrettable et dangereuse première au Québec et au Canada. Je crois que ce pas ne doit pas être franchi pour préserver l'harmonie de nos sociétés. Le gouvernement a une obligation d'assurer des conditions sécuritaires pour le citoyen.

125

Il me reste encore du temps?

130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il vous reste encore du temps côté vingt (20) minutes, mais on aimerait avoir la possibilité d'échanger.

135 **PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Vous avez des questions?

140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On aimerait bien, oui.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

145 OK. Alors au niveau des impacts psychosociaux, vous avez lu, monsieur Levasseur en a décrit une bonne partie, je veux juste ajouter quelque chose qui n'est pas à mon mémoire, mais qui m'est venu après, puis que je trouve important de lire.

150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

155 Alors je veux ajouter ici l'impact que le sentiment d'injustice vécu par les adultes pourra laisser sur les enfants et adolescents. La majorité des parent font tout pour parler d'autre chose que de Rabaska devant les enfants à cœur de jour, se disant qu'ils n'ont pas à porter tout cela.

160 Il ne faut toutefois pas demander l'impossible aux parents. Trois (3) ans est suffisamment long, à mon avis, pour qu'un enfant ait le temps d'intégrer la perception et le sentiment d'injustice, et cette perception, selon qu'elle est plus ou moins ancrée, aura des répercussions sur son approche de la société. Un sentiment d'injustice peut mobiliser une force d'opposition et de combat extraordinaire.

165 Les habitants des pays dont le pétrole est exploité à leurs dépens et au profit des multinationales nous démontrent bien les conséquences que peut nous entraîner un fort sentiment d'injustice. Ici, les adultes font tout pour canaliser cette émotion et utiliser cette force de façon positive, mais le jeune qui, à son insu, intégrerait en lui-même ce sentiment et perception d'injustice pourrait inconsciemment l'utiliser à mauvais escient dans d'autres situations d'injustice.

170

Conséquence combien difficile à évaluer maintenant et combien difficile à porter pour l'adulte et la société de demain.

175 Je veux faire ressortir aussi juste un petit point dans le bout que j'ai mis dans le mémoire. Je dis que rejoignant les personnes dans leur territoire et leurs valeurs les plus chères, sécurité, qualité de vie, Rabaska, telle une menace, constitue un puissant déclencheur d'émotions pénibles, répétitives et difficiles à gérer. C'est un état de qui-vive qui s'installe.

180 C'est que la menace d'atteinte au territoire propulse tout être vivant, pas juste les humains, dans une position non volontaire où il se retrouve aux aguets, à l'affût, réflexe sain de protection mais combien difficile à gérer pour l'être humain avec toutes les conséquences que cela peut apporter.

185 Le je-ne-sais-pas-quoi du référendum de Beaumont, l'odieux du mépris! Le 6 décembre dernier, soit 2006, en audience publique, monsieur Kelly a affirmé à la Commission que le référendum de Beaumont ne valait rien, parce que le 5 décembre 2004, la population de Beaumont a voté sur je-ne-sais-pas-quoi. Les citoyens de Beaumont portaient déjà l'odieux de cette affirmation depuis exactement deux (2) ans. Triste anniversaire!

190 Comme vous le savez, le 6 décembre 2004, monsieur Kelly avait affirmé que Beaumont avait voté trop vite, pas sur le vrai projet. Par la suite, il a souvent dit que Beaumont s'était prononcée sur un avis de projet.

195 Juin 2004, l'Office national de l'énergie recevait "Projet Rabaska, implantation d'un terminal méthanier, description du projet, juin 2004, Gaz Métro, La vie en bleu, Enbridge, Gaz de France". Vous avez l'adresse de l'ONE de même que la figure 4 qui démontre les sites. C'est avec ce projet, cette description de projet que le comité aviseur a travaillé.

200 Et en mai 2006, dans la réponse à la question CA09 d'un ministère fédéral, le promoteur affirme:

205 "Les études du comité aviseur de Beaumont reposent sur un avant-projet comprenant quatre (4) sites d'implantation potentiels et peu d'information technique sur le projet. Essentiellement, les informations disponibles dans l'avis de projet déposé depuis avril 2004."

210 Cette dernière affirmation est fausse. Les membres du comité aviseur ne se seraient pas investis et commis dans un tel processus, comme ils l'ont fait s'ils n'avaient pas eu au départ les informations dont ils avaient besoin pour cette analyse longue et rigoureuse du projet.

J'ai constaté que cette description du projet n'avait pas été déposée sur le site du BAPE par le promoteur mais bien l'avis de projet. Moi, je l'ai trouvé sur le site de l'Office national de l'énergie et il n'était plus disponible sur le site de Rabaska depuis septembre 2005.

215 Alors les gens de Beaumont, le 5 décembre 2004, savaient sur quelle sorte d'industrie  
ils se prononçaient en référendum. Les 10-11-12 juillet, lors de séances d'information, Gaz  
Métro, Gaz de France, SNC-Lavalin se servaient de la description du projet avec les sites, et  
même ils avaient parlé des citernes qui pouvaient être enfouies, des talus et aussi de la  
220 possibilité que le petit train soit enlevé. Alors tous ces détails n'étaient pas confirmés  
complètement, mais on savait de quoi il s'agissait. Ça devient des détails quand il s'agit d'une  
industrie lourde comme celle-là.

Alors à compter du 30 avril 2004, de nombreux employés des différents ministères ont  
travaillé sur le même projet que les citoyens de Beaumont, à savoir "Projet Rabaska,  
225 implantation d'un terminal méthanier, juin 2004". Oui, nous avons tous travaillé sur le je-ne-  
sais-pas-quoi du projet Rabaska, monsieur le Président.

J'ai tenu à rappeler ces faits pour que l'odieuse des affirmations de monsieur Kelly ne  
nous appartienne plus, ni aux travailleurs des ministères, ni au Conseil municipal de Beaumont,  
230 ni aux membres du comité aviseur, ni aux citoyens de Beaumont qui, eux, portent cet odieux  
publiquement depuis le 6 décembre 2005 et que des médias, des élus de la ville de Lévis, des  
lobbyistes de Rabaska et des partisans du projet ont utilisé dans la foulée du promoteur pour  
discréditer la position de Beaumont. Ce qui appartient à César doit retourner à César, et il est  
grand temps que ce soit fait pour les citoyens de Beaumont qui ont su demeurer intègres et  
235 garder leur dignité malgré ce mépris.

Je demande donc que la facture des heures travaillées dans les ministères – ces gens-  
là n'ont pas travaillé, ils avaient droit à leur salaire, et je considère que ce n'est pas aux citoyens  
à payer ce salaire, puisqu'ils ont travaillé sur un je-ne-sais-quoi.

240 Alors je vous demande de demander au gouvernement que les ministères retournent les  
frais à qui appartient cette aberration et que la Municipalité de Beaumont soit aussi compensée  
au-delà du cinquante mille dollars (50 000 \$) que Gaz Métro lui a accordé pour l'étude faite par  
Stabilix sur la sécurité qui, elle, cette étude-là n'a pas été défrayée, on n'avait pas accepté une  
245 étude sur la sécurité, et aussi bien sûr les frais de référendum.

Alors il y a toute une marge que les citoyens de Beaumont, alors si on a travaillé sur un  
je-ne-sais-pas-quoi, ça ne nous revient pas. Qu'on retourne à César ce qui appartient à César.  
Merci.

250 J'ai une petite conclusion par exemple!

Voilà, c'est une partie de deux (2) ans et dix (10) mois de travail acharné à tenter de  
comprendre, et vous aurez compris que je vous demande de recommander le rejet de ce projet.

255 Je considère ne pas être en mesure de couvrir tous les éléments des grands enjeux  
soulevés ici et non débattus. Je reconnais le professionnalisme de votre travail.



260 Par ailleurs, vider les débats non faits semble ne pas être le lot des audiences. Je sais aussi que si ces débats sur les enjeux importants étaient faits, ils pourraient me faire justice.

Merci pour votre écoute.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

265 Merci madame Bélanger. À quoi vous faites référence quand vous dites les débats non faits, de quels débats on parle qui ne sont pas faits?

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

270 C'est la prémisse dont je parle, monsieur le Président, c'est concernant la pertinence d'importer du gaz naturel au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

275 Vous pensez qu'on n'est pas en train de faire ce débat actuellement?

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

280 Bien, vous avez l'avis des gens, je suis d'accord avec ça. Maintenant, compte tenu que, bon, on dit ce qu'on a le droit de dire, puis moi, je sens qu'on est très bien accueilli, seulement que c'est limité. Vous pourriez nous apporter plus et d'autres pourraient vous apporter plus, il n'y a pas juste nous, là.

285 Nous, on se débat comme des chiens dans l'eau, mais il y en a bien d'autres ailleurs qui pensent la même chose que nous.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290 Est-ce que vous pensez, si on avait, au lieu de deux (2) semaines d'audience en deuxième partie, si on avait six (6) semaines en première partie et douze (12) semaines en deuxième partie, vous pensez que le débat, à propos de l'opportunité d'importation du gaz naturel, aurait la chance d'être plus clair?

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

295 En prolongeant?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

300 Oui.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

305 Je ne suis pas certaine. C'est que si les dés sont faits, parce qu'au fond, lors de la Commission de l'énergie, monsieur le Président, j'ai suivi, moi, par la télé bien sûr, je suis allée une fois au Parlement, mais je suis pas allée plus souvent que ça, et les gens qui ont parlé là, bien, ceux qui ont parlé d'importer du gaz naturel, c'est l'Agence du gaz naturel qui est venue ici l'autre jour, et les vendeurs de gaz. Et les parties intéressées dans ça. À part ça, je n'ai aucunement entendu des gens qui disaient, il nous faut du gaz au Québec. Ce qu'on disait, ce n'était pas ça.

310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Des question, monsieur Paré?

315

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Et j'ai écouté tout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

320

Mais ça prouve quoi?

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

325

Ça prouve que...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

330 C'est-à-dire qu'on a une stratégie énergétique une après l'autre, une politique énergétique une après l'autre sous les deux (2), le règne des deux (2) familles politiques du Québec. On préconise tout le temps qu'il y a un rôle pour le gaz naturel dans l'assiette énergétique du Québec et que ça joue un rôle important.

335 Pourquoi on doit écarter comme ça du revers de la main une sorte de consensus à la fois politique et administratif au sein de l'appareil administratif du Québec et l'appareil politique, qui préconise toujours un rôle du gaz naturel? Ça me semble une position – ça se peut qu'ils se trompent tous, mais j'aimerais savoir pourquoi on devrait privilégier l'hypothèse qu'ils se trompent tous? Je suis prêt à écouter, là.

340

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Je parle d'importation de GNL, monsieur le Président. Nous avons du gaz, et le Canada nous fournit du gaz. Le Canada est le troisième exportateur...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

345

Non, ça va, ça va. Vous parlez spécifiquement de l'importation de gaz naturel liquéfié, seulement?

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

350

Oui, parce que le Canada nous fournit actuellement et moi, je pense qu'il ne faut pas investir dans cette forme d'énergie actuellement. Il faut beaucoup plus développer pour plus tard. Alors si on investit dans cette forme d'énergie, on va investir moins ailleurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

355

Quand on vous dit – et ça, vous avez le droit évidemment, parce que vous êtes une citoyenne avertie qui est capable d'examiner les détails des choses – mais quand on vous dit que les réserves accessibles, économiquement accessibles vont s'épuiser dans l'espace de dix (10) ans, vous ne croyez pas à ça?

360

Alors là, à partir de ce moment-là, le dialogue devient inopérant, quoi. Parce que vous maintenez toujours que les gens qui vous disent ça ont tort ou bien sont mobilisés, sont motivés par des considérations...

365

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Ressources naturelles Canada, monsieur le Président, en 2004 dit qu'il y a cent (100) ans de réserves. Est-ce qu'elles sont prouvées ou pas prouvées, peut-être pas. Mais en fait, c'est eux qui l'ont écrit. Moi je peux pas parler à leur place.

370

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous choisissez un élément qui a été dit sans nécessairement tenir compte des différentes catégories de réserves. Il y a en quatre (4) ou cinq (5).

375

Les États-Unis, ils savent que les exportations canadiennes vont baisser très rapidement, probablement cette année, 2007. Alors à partir du moment où on n'est pas d'accord à cause des croyances ou à cause des opinions bien fondées ou autrement, c'est pas ça la question; l'utilité du dialogue me semble, comme vous l'avez dit, si on a encore deux (2) mois d'audience, ça changera pas grand-chose.

380

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Quelle durée de temps qu'on va pouvoir prolonger avec l'importation du GNL, parce que là aussi, ça va se terminer.

385

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'y reviendrai, je reviendrai à la question.

390

Monsieur Paré, allez-y avec votre question.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

395

Oui, moi, je voulais aborder avec madame Bélanger l'impact psychosocial qui est un des thèmes importants de son mémoire et qui correspond peut-être d'un peu plus près au vécu quotidien, toutes choses étant également importantes par ailleurs.

400

J'ai un peu le goût de revenir à la suite de vos propos sur une question que j'avais posée à quelques-uns de vos prédécesseurs, peut-être sous une autre forme.

405

Bon, vous affirmez que la collectivité près du site potentiel de Rabaska subit déjà l'impact psychosocial relié à l'appréhension du projet, même si le projet lui-même n'est encore précisément qu'un projet.

410

Est-ce que l'existence tout de même de forums de discussion, parce qu'il y en a, il y en a à travers les médias, il y en a à travers les conseils municipaux et il y a finalement le BAPE dont on savait que si le projet devait continuer à évoluer, il fallait nécessairement qu'il vienne un jour ici; si le BAPE avait pas eu d'audiences, ça aurait voulu dire, dans le fond, que le projet avait été abandonné ou mis de côté avant d'arriver chez nous.

415

Est-ce que, dans le fond, l'existence des mécanismes et des institutions d'une société démocratique comme la nôtre sont pas de nature, a priori, à diminuer beaucoup les risques d'impact psychosocial?

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

420

Je suis d'accord, complètement d'accord avec vous, monsieur Paré. Et personnellement, ça m'a beaucoup aidée, parce que si j'avais pas pu parler, je sais pas est-ce que ça aurait sorti, mais en tout cas, ça m'a beaucoup aidée.

425

Mais ce que je constate malheureusement, puis je le constate péniblement ici aussi, il y a plein de gens qui sont pas ici, monsieur. Il y a plein de gens qui, eux, bon, ils ont leur petite famille, il y a plein de familles avec des jeunes enfants dans la rue chez nous, il y a des gens qui ont quatre-cinq (4-5) enfants, ils ont leur travail, ils ont chacun leur boulot, alors il y en a qui sont comme un peu dépassés par ça.

Il y en a d'autres qui osent pas venir. Il y en a d'autres qui osent pas parler en public. Je veux dire, moi, j'ai de la misère à parler ici, puis pourtant, j'ai travaillé dans le public.

430 Mais je suis tout à fait d'accord avec vous qu'à partir du moment où on a la possibilité d'énoncer puis d'en parler...

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

435 Est-ce que même, dans le fond, ce que j'en arrivais à dire, c'est un petit peu ceci! De la même manière qu'on peut avoir un impact devant l'appréhension d'un projet qui n'existe pas encore, est-ce que la conviction qu'un jour ou l'autre on aura à en débattre devant un organisme comme celui-ci n'est pas de nature à atténuer un peu d'avance les craintes?

440 Évidemment, on aura une recommandation à apporter, ça, c'est sûr.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

445 C'est vrai, monsieur, mais il y en a pour qui c'est une appréhension. Alors ceux qui sont pas ici, c'est ceux pour qui c'est une appréhension de venir ici. Et ça, je respecte ça.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

J'espère que vous leur reparlez ensuite.

450

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

455 Ah, je leur ai souvent dit de venir, mais je ne peux pas forcer la main à personne, monsieur. Et je suis convaincue, j'ai parlé à plein de gens, puis je suis sûre qu'il y en a qui ont envoyé des petits mémoires, mais j'ai pas le pouvoir sur ça non plus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, c'est clair.

460

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Merci.

465

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Waaub, ça va!

470 Évidemment, les éléments que vous avez apportés concernant le rayonnement thermique, etc., etc., la partie factuelle de notre tâche est probablement la partie la plus facile.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Tant mieux.

475

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, parce que même les choses qui sont mal citées par des auteurs dans des publications scientifiques ou les choses qui sont rapportées, tout ça, on clarifiera tout ça en matière de zone d'exclusion, etc.

480

C'est plutôt la partie qui n'est pas tributaire des faits qui est beaucoup plus – la question par exemple de la sécurité, vous dites – j'ai posé la question à monsieur St-Laurent, et je vais vous la poser!

485

Est-ce que, sans égard à l'opportunité du choix de site, est-ce qu'il y a, dans le champ de notre vie collective sociale, politique, économique, etc., est-ce qu'on gère l'espace public en fonction des pires conséquences imaginables, selon vous? Et si oui, c'est où?

490

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Quand vous dites, est-ce qu'on gère, ça veut dire est-ce que les décisions sont prises en fonction de ça?

495

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, en termes d'autorisation et d'installation industrielle, en termes d'emplacement d'aéroport, en termes de densité de volet aérien, en termes d'approvisionnement de matières dangereuses à l'intérieur d'un périmètre urbain, en termes de desserte gazière à l'accueil Bonneau à Montréal, est-ce qu'on gère cet espace social qui nous appartient tous en fonction des pires conséquences imaginables?

500

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

Possiblement non. Je saurais pas quoi vous répondre, j'ai pas assez d'expertise.

505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a quelqu'un qui a dit oui, ce serait intéressant de savoir, peut-être qu'on aura l'échange!

510

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

En tout cas, moi, ce projet-là, je vois des risques. Alors c'est la seule chose.

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça, je comprends ça. La Commission comprend ça, comprend aussi l'authenticité des sentiments derrière ça, comprend la légitimité des craintes et des soucis derrière ça.

520 Et la Commission a la tâche, je dirais ingrate, mais impérieuse de faire le va-et-vient entre ça et les considérations pratiquement normées qui gèrent l'allocation du sol, l'affectation des sols et le niveau de risque et que la société considère comme étant acceptables, et dieu sait c'est quoi l'acceptable, c'est une question de contexte.

525 Alors juste pour vous dire que c'est pas tant la question des faits qui nous interpelle, c'est le jugement et là, monsieur Waaub s'est inspiré d'une question! Alors allez-y.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

530 Madame Bélanger, justement, en parlant de ces risques et du pire, en fait, ce que vous avez décrit dans votre mémoire, est-ce que vous le définiriez comme étant le pire ou le raisonnable, quel serait le pire?

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

535 Vous voulez dire le pire parmi d'autres?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

540 Pour poursuivre la question de monsieur Samak! On dit, gère-t-on la société selon les pires risques! Ce que vous avez décrit dans votre mémoire, est-ce que vous définiriez ce que vous avez décrit le pire risque ou pas et si pas, quel serait le pire risque?

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

545 Le pire risque du projet?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

550 Bien sûr, oui.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

555 Bien en tout cas, un feu de nappe, je pense que c'est un bon pire.

Maintenant, moi, ce qui me rendrait la chose plus acceptable, c'était si vraiment on avait un besoin demain matin de ce gaz-là. Je serais prête à déménager. Mais je suis loin d'être sûre de ça.

560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors votre position est à l'effet que le risque serait même peut-être acceptable si on en a besoin, mais vous contestez à la base le besoin de l'importation du gaz naturel liquéfié.

565 **PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

On est prêt à sacrifier des choses, mais si vraiment à la fin, le coût-bénéfice...

570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous ne voyez pas de bénéfice.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

575 Non, mais à la fin de mon mémoire, je vous dis que c'est important que le gouvernement évalue les coûts-bénéfices. Si le bénéfice – alors je pense que vous avez compris le message?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

580 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

585 Estimez-vous que le risque que vous auriez à subir serait suffisamment grand pour que vous déménagiez?

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

590 Ah bien sûr, je ne resterais pas là, monsieur Waaub.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

OK.

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors madame Bélangier, la Commission prend acte évidemment de l'effort et de la discipline et du temps que vous avez mis dans le dossier et ça a ajouté énormément à l'utilité



600 de l'échange. Et le fait que vous vous donniez le temps de le faire, ça fait preuve d'un sens de  
citoyenneté qui rendrait beaucoup de pays jaloux vis-à-vis le nôtre.

Merci madame Bélanger.

**PAR Mme PIERRETTE BÉLANGER:**

605 Merci, puis bonne continuité.

---

610 **GRUPE DE CITOYENS DE BEAUMONT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

615 J'invite le Groupe de citoyens de Beaumont, monsieur Marcoux et monsieur Saint-  
Pierre.

Monsieur Marcoux!

**PAR M. GÉRARD MARCOUX:**

620 Alors bonjour monsieur le Président, bonjour messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

625 Et monsieur Saint-Pierre, d'accord. Alors on a lu votre mémoire, allez-y avec les points  
saillants.

**PAR M. GÉRARD MARCOUX:**

630 Alors voilà dans ce mémoire, dans cette explication, vous n'aurez pas de rapport  
technique.

Nous sommes un groupe de cent trente-deux (132) citoyens très volontaires qui avons  
décidé de mettre notre voix pour le projet Rabaska.

635 Nous disons oui à ce projet, nous, parce que, dans un premier temps, nous avons  
constaté que lors du référendum de Beaumont, nous n'avons vraiment pas eu ce droit de  
parole. Alors la population étant mal informée d'après nous, nous avons décidé, nous,  
d'apporter un appui à ce projet.

640

Et même aussi, nous désapprouvons la prise de position de la Municipalité de Beaumont concernant le Règlement 523 qui, pour nous, ne représentait pas non plus la volonté de la population de Beaumont, pour empêcher l'installation du port méthanier.

645 Alors nous allons présenter un peu notre résumé par intervalle. Alors je laisse monsieur Saint-Pierre.

**PAR M. CAMILLIEN SAINT-PIERRE:**

650 Comme résumé, nous sommes convaincus que le projet Rabaska va rencontrer, au terme de ses travaux, les travaux au niveau du BAPE et des recommandations, toutes les normes de sécurité, c'est-à-dire sera une situation qui sera acceptable.

655 Rencontre aussi au niveau des normes de l'environnement. C'est sûr que ce sera pas sans problème, mais est-ce qu'il existe une vie sans problème?

660 Nous pensons que ce projet-là va favoriser la croissance d'emplois par un développement qui arrivera par la suite, secondaire, par de l'intérêt pour des industries, et ça emmènera de la croissance de revenus à nos entreprises locales et régionales.

665 Donc nous recommandons d'autoriser la construction, mais d'examiner aussi les mesures permettant de répondre aux craintes exprimées, parce que les craintes, il y en a eu beaucoup d'exprimées, et les gens sont un peu dans une attente anxieuse face à ça. Il y a beaucoup de scénarios pessimistes, et je pense que nos citoyens vont avoir à vivre avec ça et vont avoir besoin d'être supportés par nos différents organismes sociaux.

Je pense que dans notre mémoire, c'est qu'on recommande l'acceptation du projet, mais de porter une attention particulière au bien-être de nos citoyens.

670 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est clair.

**PAR M. GÉRARD MARCOUX:**

675 Alors le mémoire, on dit que l'implantation du port méthanier est une avenue de développement qui, pour nous en tout cas, viendrait calmer ou apaiser nos inquiétudes, parce qu'actuellement, Beaumont stagne, c'est-à-dire ne se développe pas.

680 Si on fait le tour de la municipalité, il y a très peu d'industries, et les quelques industries qui sont là ont un faible potentiel d'engagement. Alors on dit, avec le port méthanier du côté économique qui apporterait sans doute un développement autant municipal que régional, et permettrait peut-être à nos enfants de pouvoir y trouver du travail et un gagne-pain.

685 C'est un développement qui, pour nous, prendrait des proportions en tout cas qui nous  
permettraient en tout cas de passer du dicton de paroisse dortoir à paroisse un petit peu plus  
développée industriellement.

690 Nous avons suivi le développement du projet par toutes les conférences qu'il y a eues et  
par tous les médias, et nous constatons que l'ampleur du chemin parcouru pour le projet  
actuellement changerait énormément l'opinion des gens, si jamais il y avait un nouveau  
référendum. Et on pense aux amendements qu'ils ont dû apporter, c'est-à-dire au changement  
de la jetée, le choix du site d'implantation, minimiser l'impact visuel autant sur la 132 que de la  
20, l'enfouissement partiel des réservoirs; pour nous ce sont des modifications qui nous  
permettent à nous de dire que l'impact serait vraiment faible.

695 Et surtout, dans le dernier point que je vois, si la construction d'une voie d'accès irait  
jusqu'à la route Lallemand, qui permettrait d'éviter tout le trafic, d'enlever tout le trafic sur la  
route 132.

700 Avec toutes les améliorations qu'on a apportées au projet, pour nous, ça devient  
acceptable.

**PAR M. CAMILLIEN SAINT-PIERRE:**

705 Et il y a une chose peut-être qu'il faut tenir compte. C'est sûr qu'il y a le résultat du  
référendum municipal où il y avait soixante-douze pour cent (72 %) qui se sont prononcés  
contre l'implantation d'un port méthanier. Mais à ce moment-là, la définition n'était pas  
complètement terminée.

710 Et il faut retenir qu'uniquement soixante pour cent (60 %) se sont prononcés lors de ce  
référendum, ce qui fait un total brut qu'il y a quarante-trois pour cent (43 %) des gens qui  
habitent Beaumont qui avaient le droit de vote, ont dit oui au port méthanier, mais les autres  
étaient d'accord, et il faut se rappeler que lorsque nous avons des rencontres au niveau  
municipalité, nous avons à subir des pressions, et même des agressions physiques.

715 J'ai reçu dans le dos des coups de genou à plusieurs reprises, et considérant certains  
états de santé, je me suis abstenu de participer à certaines réunions.

720 Mais nous avons la conviction que ce projet-là est intéressant au niveau de l'emploi  
local et régional, parce que notre MRC s'est prononcée à l'unanimité en faveur du projet.

725 Nous nous expliquons mal qu'un de nos premiers magistrats qui était contre le projet, on  
arrive à la fin avec une conclusion qu'il y a eu une abstention au niveau de la MRC. Ce sera à  
clarifier par la suite.

On pense que nos revenus au niveau des entreprises locales et régionales vont s'améliorer.

730 La Ville de Lévis donne son appui au projet. Le BAPE donne son appui au projet Énergie Cacouna. Et l'ombre au tableau, c'est notre conseil municipal qui s'est enfermé dans des attitudes doctrinales. C'est difficile à comprendre.

735 Refus d'entreprendre des démarches en vue de bénéficier des retombées fiscales et financières. Il y a eu des documents qui ont été présentés au conseil et ça a été rejeté. Le comité aviseur formé par la Municipalité de Beaumont a manqué d'objectivité et d'information. Parce que quand on regarde la provenance des membres de ce comité aviseur là, bien, on s'attendait à certaines conclusions.

740 Les travaux précipités avec les conséquences qui en ont découlé. Quand on est rendu qu'il passe minuit où il se prend des décisions, bien, c'est dans nos habitudes au point de vue démocratique, c'est à questionner.

Donc monsieur Marcoux va vous parler des conclusions.

745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y monsieur Marcoux rapidement.

750 **PAR M. GÉRARD MARCOUX:**

Alors en conclusion, nous disons que ce projet, pour nous, est acceptable et souhaitable. Que toutes les normes de sécurité, pour nous, rencontrent nos exigences.

755 Et nous disons en conclusion que pour notre santé, il vaut mieux pour nous un air de bonne qualité qu'un paysage dans toute son intégrité.

Alors on demande au BAPE d'approuver ce projet-là.

760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

765 Merci monsieur Marcoux, monsieur Saint-Pierre. Vous vous inscrivez donc en faux contre l'image qu'on projette à l'effet que la population de Beaumont est sinon de façon monolithique mais d'une majorité assez importante, est contre le projet. Votre évaluation est à l'effet qu'il faut relativiser ça?

**PAR M. CAMILLIEN SAINT-PIERRE:**

Exactement, c'est ce que nous croyons. Parce que si nous regardons un peu notre passé, à Beaumont, nous avons une tradition d'opposition.

770

Dans le passé, avant que j'arrive à Beaumont, avant 1970, il y avait les Meuble Idéal qui avait voulu s'installer à Beaumont. La population a contesté.

775

Labrie Équipement aurait voulu s'installer à Beaumont, et ça n'a pas été possible. Il y a eu de l'opposition, ça fait qu'ils se sont ramassés à Saint-Nicolas. Ils ont aujourd'hui cinq cent quatre-vingt-cinq (585) employés.

780

L'école de montage de ligne, l'école de conduite de machinerie locale, il y a eu de l'opposition. La construction de la caisse populaire, il y a eu de l'opposition, ce qui fait que la décision a été prise par l'extérieur.

785

Et pour la Polyvalente de Saint-Charles, pour nos jeunes, il y a des mamans qui disaient qui contestaient, on va aller se coucher devant les autobus, et ils ne pourront pas être transportés. Et quand la période d'entrée à l'école est arrivée, on a vu personne se coucher devant les autobus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

790

Mais ça, vous décrivez une sorte de tradition culturelle locale beaumontoise, mais au-delà de ça, combien vous estimez la population, le pourcentage de population, au pif comme ça, qui est d'accord avec votre position?

**PAR M. CAMILLIEN SAINT-PIERRE:**

795

Au-dessus de cinquante pour cent (50 %), mais les gens qui ont peur par exemple.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

800

D'accord. Deuxième question! Vous ne voyez pas de contradiction entre le projet comme élément de voisinage par rapport au caractère culturel, historique et patrimonial de Beaumont?

805

On a vu des plaidoyers qui suggèrent qu'il y a des contradictions entre une usine comme ça à côté d'une église où le général Wolfe avait choisi d'installer ses quartiers généraux avant la fameuse bataille, etc., etc.? La valeur historique de la ville, vous ne voyez pas de contradiction?

**PAR M. CAMILLIEN SAINT-PIERRE:**

810 Je suis allé à Venise, et j'ai vu des industries pétrolières à côté de la ville de Venise.

L'automne dernier, je suis allé en Grèce et à côté du Parthénon, j'ai vu des installations qui autrefois étaient à monsieur Onassis. Et j'ai vu aussi des conduites de gaz naturel qui ont passé à travers les montagnes pour aider la population, et ces gens-là semblent bien vivre en  
815 accommodement avec ça, en respectant des règles de sécurité, comme toute société en a.

Donc ça m'apparaît compatible.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820 D'accord.

**PAR M. GÉRARD MARCOUX:**

825 Et si je peux ajouter! Lorsque Hydro-Québec a décidé de passer une ligne de sept cent vingt mille volts (720 000 V) à Beaumont, il y a eu énormément de contestation. Ils ont passé quand même, ça s'est éteint, on n'en entend plus parler.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

830 D'accord. Monsieur Waaub, vous avez une question?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

835 Oui. Dans votre mémoire, vous mentionnez que la liste des signataires va suivre, en fait pouvez-vous nous donner une idée de l'importance du groupe de citoyens que vous représentez, parce qu'on l'a pas vraiment reçue encore?

**PAR M. CAMILLIEN SAINT-PIERRE:**

840 Vous l'avez pas reçue, vous l'avez pas reçue?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

845 Bien en tout cas, elle est pas dans les documents qu'on a.

Vous êtes combien de membres, en fait?

**PAR M. GÉRARD MARCOUX:**

850

Quarante-deux (42) membres du groupe, mais cent trente-deux (132) personnes ont signé.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

855

OK. Justement, pour poursuivre un peu là-dedans! Je suis un peu étonné que vous dites que vous ayez peur, parce que d'une certaine façon, vous vous sentez majoritaires, et les gens qui sont majoritaires, d'habitude, ils n'ont pas l'habitude d'avoir peur. Vous avez l'appui de la MRC, vous êtes rassurés par les mesures d'atténuation.

860

De quoi avez-vous peur au juste? Parce que les opposants ne se sont pas manifestés d'une façon ou d'une autre, tout a été très civil, tout se passe bien?

**PAR M. GÉRARD MARCOUX:**

865

Je ne comprends pas cette mention de peur, parce que notre regroupement n'a vraiment pas peur de ça.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

870

Mais monsieur a dit que vous avez peur, que les gens ont peur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

875

Bien monsieur a dit qu'il semble avoir reçu des coups dans le dos, c'est ce qu'il a dit tout à l'heure.

Allez-y monsieur Saint-Pierre, avez-vous quelque chose à ajouter?

880

**PAR M. CAMILLIEN SAINT-PIERRE:**

C'est qu'une des peurs que j'ai, c'est que notre conseil engage des frais judiciaires au niveau des coûts, et on a une tradition de frais judiciaires.

885

J'ai été directeur des soins pour la municipalité, j'ai occupé des fonctions et on a eu des procès et souvent à répétition. Et dans notre chanson thème qui date de 1973, on dit: l'histoire nous raconte que bien des Beaumontois sont rien qu'une bande de chicaneux qui aiment les procès et les avocats!

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ces chansonnettes, c'est la chansonnette de qui, ça?

895 **PAR M. CAMILLIEN SAINT-PIERRE:**

C'est une chanson qui a été publiée en 1973 à la page 133, le couplet 7. Et ça continue dans cette tradition.

900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, au couplet près, plus précis que ça! D'accord, merci monsieur Saint-Pierre. Monsieur Paré.

905 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Oui, je voulais continuer un peu dans la veine de la question de monsieur Samak, mais en vous demandant précisément, si le secteur Ville-Guay de Beaumont, autant que de Lévis se prêtait à l'accueil d'un équipement comme celui-là, en particulier dû au fait qu'il y a une partie du projet qui se réalise sur le bord du fleuve, dans la falaise, doit ensuite franchir un secteur résidentiel et se retrouver ensuite en terrain agricole?

Donc au niveau de la vocation du territoire, comment voyez-vous ça?

915 **PAR M. CAMILLIEN SAINT-PIERRE:**

Bon, moi, j'ai acheté ma propriété en 1970. C'est une propriété qui a été faite, qui a été construite avec du bois de la maison du capitaine J.E. Bernier, et j'ai considéré ça dans l'achat, parce qu'on nous disait à ce moment-là, il est possible qu'à Ville-Guay qu'il y ait un domaine industriel. Mais ce domaine-là passé, je me suis dit, il y a possibilité d'avoir une qualité de vie à Beaumont, et ça s'est avéré vrai.

Mais dans mes voyages, j'ai pu constater que, par exemple en Grèce, à Venise, il y avait cohabitation et voisinage de certains quartiers historiques et de l'industriel. Parce que pour moi, je pense que le gaz naturel est un apport pour le Québec et il y a possibilité de cohabiter.

925 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Merci monsieur Saint-Pierre.

930



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Marcoux, monsieur Saint-Pierre, très apprécié, merci beaucoup.

935

---

**NICOLE PICARD**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

940

J'invite madame Nicole Picard s'il vous plaît.

Bonjour madame Picard.

945

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

Bonjour.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

950

C'est pas pour une correction des faits, cette fois-ci?

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

955

Non.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

960

On vous écoute.

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

965

Bon, Nicole Picard, citoyenne de Beaumont, ex-conseillère municipale et ex-candidate à la mairie de Beaumont aux élections d'octobre 2004.

Le titre de mon mémoire porte "Stratégie d'information des opposants au projet Rabaska et son impact sur les résultats de référendum du 5 décembre 2004", et je le regarde sous l'angle de la fin et des moyens.

970

Mon objectif était de bien vouloir moduler l'affirmation d'un fort consensus ou encore d'un consensus solide de Beaumont contre l'installation du port méthanier.

975 Je veux préciser que lorsque je parle d'opposants au projet, je désigne le ou les  
mouvements d'opposition, parce que je ne vise pas des personnes en particulier. Parce que je  
reconnais et j'accepte le droit à l'opposition. Je reconnais aux personnes le droit de se  
regrouper pour porter leur message, mais il y a la manière de le faire et c'est cela que je  
questionne.

980 Je dis que pour les mouvements d'opposition, tous les moyens étaient bons pour  
étouffer le projet dans l'œuf avant qu'il ne se rende au stade des analyses gouvernementales.  
Ils ont réclamé un référendum avant la tenue des audiences du BAPE prévues à l'époque pour  
le printemps 2005. On se serait épargné bien du trouble si on l'avait fait avant aujourd'hui.

985 Ils ont tout fait pour y arriver et ils y sont arrivés. C'est la démonstration que je fais dans  
mon mémoire.

990 Mais j'avais l'intention d'intervenir sans lire, mais je vais lire, compte tenu du fait que  
mon intervention touche de très près le sujet qui avait été abordé avant moi, donc je ne réagis  
pas au mémoire de la personne, c'est ma propre réflexion.

995 Donc ça a suscité chez moi beaucoup de questions, car pour moi, tout n'est pas blanc,  
tout n'est pas noir. Je me pose la question suivante, la ou les questions suivantes: est-ce que  
j'ai raison de porter ce jugement-là? Ont-ils raison de semer la peur à ce moment-ci du  
déroulement du processus d'analyse du projet?

1000 À la recherche de réponses, j'ai regardé du côté de l'éthique, de la fin et des moyens, tel  
que documenté par Saul Alinsky, et j'ai retenu deux (2) des onze (11) principes dont le premier  
et le troisième.

1000 Le premier se lit comme suit:

"L'importance que l'on attache à l'éthique de la fin et des moyens est inversement  
proportionnelle à l'intérêt que nous avons dans l'affaire."

1005 Autrement dit, quand nous ne sommes pas directement concernés, nous débordons de  
moralité. L'auteur cite La Rochefoucauld qui aurait dit: nous avons tous assez de force pour  
supporter le malheur d'autrui! Est-ce cela que le mouvement d'opposition essaie de nous faire  
comprendre? Notre insensibilité par rapport à tout ce qu'ils vivent?

1010 Le troisième principe:

"En temps de guerre, la fin justifie n'importe quel moyen."

1015 Et nous étions vraiment en temps de guerre. On voulait démontrer et convaincre que ce  
projet était extrêmement dangereux pour la population concernée et que tous les moyens

étaient bons pour le faire. Ces moyens étaient-ils vraiment indispensables pour assurer la sécurité de toute une région au début de l'évolution d'un projet?

1020 On peut constater que le mouvement d'opposition n'a pas débordé beaucoup les frontières de Beaumont Ville-Guay. Est-ce que les gens situés à l'extérieur ne se sentaient pas concernés ou si parce que la démonstration de la dangerosité extrême était pas convaincante pour eux?

1025 Et en essayant de comprendre le mouvement d'opposition, j'ai lu un livre qui s'appelle "L'affrontement, Hydro-Québec contestations Portneuf-Lotbinière" écrit par madame Pauline Gauvin et qui avait été préfacé par monsieur André Beauchamp qui avait été président du BAPE à ce moment-là. Donc j'ai essayé de comprendre cette lutte-là en lisant ce livre et j'ai pas fait de comparaisons très très serrées, mais ce qui a attiré mon attention, c'est que les gens qui avaient été sensibilisés au début du projet n'ont pas tardé à soulever derrière eux un fort mouvement d'opposition, municipalités, MRC, les associations touristiques et même assez important, les gens d'affaires, les cercles de fermières, les cercles de l'Âge d'or, les clubs de motoneige, des groupes de retraités et j'en passe. Donc ils ont soulevé un vaste mouvement de support.

1035 Une autre question que je me pose! Est-ce moral de faire planer des menaces extrêmes lorsqu'on ne peut ignorer les effets néfastes que pareille information produit chez certaines personnes? On le sait tous, il y a des peurs et des stress qui échappent à notre contrôle.

1040 J'aimerais savoir pourquoi des personnes qui ne peuvent ignorer ça, médecins, infirmières, travailleuses sociales et toutes personnes qui ont des formations en sciences humaines ont fait circuler pareils scénarios avec force démonstration à l'appui et pourquoi ces mêmes personnes ont refusé d'attendre pour confronter leurs conclusions à celles d'experts indépendants. Et depuis trois (3) ans que cela dure, ils en ont toujours rajouté.

1045 Je sais qu'il y a des personnes en souffrance et qui vivent cela dans la solitude. Je trouve cela triste et j'éprouve de la compassion pour elles, mais que puis-je faire de plus?

1050 Je suis dérangée lorsque l'on compare l'approche du promoteur à un viol, à un cancer, une annonce de cancer, et je cite le docteur Paradis le 12 juillet 2004, à la séance d'information de Gaz Métro au théâtre Beaumont St-Michel, et je cite:

1055 "Je suis médecin et j'ai à annoncer à des patients qu'ils ont un cancer, je connais la réaction. Eh bien aujourd'hui, vous m'annoncez que j'ai un cancer."

Je suis renversée d'entendre cela de la part d'un spécialiste de la santé. C'est mépriser les grandes blessures, les grandes détresses que vivent ces personnes. Je ne suis pas médecin, je n'ai pas de spécialité en approche psychosociale, mais j'ai une expérience terrain

1060 qui fait que j'ai côtoyé des personnes de tous âges en détresse psychologique. J'ai des parents, des amis, des collègues qui ont reçu un diagnostic de cancer ou qui en sont morts, je trouve indécent qu'on utilise ces comparaisons pour émouvoir. Chez moi, ça a plutôt l'effet de me refroidir, car je sens que l'on veut me manipuler par les sentiments.

1065 Lorsqu'on venait devant moi se frapper la poitrine en se demandant et en me criant où est-ce que j'avais le cœur, je sais pas si je devrais le lire, mais j'ai souvent eu envie de répondre, eh bien, non, c'est vrai, j'ai pas de cœur, j'aime ça voir souffrir le monde!

1070 Je ne juge pas les personnes qui ont voté pour ce qui leur semblait la meilleure solution dans les circonstances. Plusieurs personnes ne se reconnaissaient pas dans ce mouvement, car on peut être contre et être capable de faire la part des choses.

1075 Je vous demande, et je reprends là mes recommandations, donc la première, de faire la lumière sur toutes ces affirmations et de confronter le projet tel que présenté par le promoteur et le projet tel que présenté par le mouvement d'opposition et repris par le Conseil municipal de Beaumont pour justifier sa décision de refuser.

1080 À moins que je me trompe, j'ai toujours pensé que c'était votre rôle et c'est ce que je proposais à la population de Beaumont, attendre l'éclairage du BAPE avant de prendre une décision. J'ai bien fait rire de moi par le comité aviseur lorsque j'ai avancé cela.

1085 Deuxième recommandation, que le BAPE précise les limites du principe de précaution. J'ai essayé de suivre le cours "Principe de précaution 101" sur Internet. Entre la déclaration de Rio, le dictionnaire suisse de politique sociale, l'approche de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, de l'UNESCO et j'en passe, j'ai décidé d'arrêter, constatant que cela était au-dessus de ma compétence et de mes connaissances. J'ai constaté que c'était effectivement un concept très complexe. Et j'ai pensé que si vous étiez ici, si vous étiez là devant nous, vous aviez le bagage nécessaire pour vous éclairer ou vous faire éclairer et que ce n'est pas moi qui augmenterais vos connaissances là-dessus.

1090 Toutefois, à la fin de votre analyse, si à la fin de votre analyse, vous arriviez à la conclusion que compte tenu du principe de précaution, le projet Rabaska ne devrait pas s'installer là et que le gouvernement décidait quand même de l'autoriser eh bien, je ne serais pas derrière les opposants, je serais en avant d'eux.

1095 Troisième principe, je suggère que le BAPE examine le projet sous l'angle de l'équilibre entre environnement et économie. À mon avis, on ne peut pas complètement évacuer l'aspect économique du débat car justement, c'est un projet à caractère économique et qu'il faut le regarder et l'analyser.

1100 À ce que je sache, il n'y a pas de vague de fond mondiale pour la prise en main des moyens de production par le prolétariat. La société a besoin de la petite, de la moyenne, de la

grande entreprise, on est basé là-dessus. En disant cela, je ne pense pas qu'il faille tout tolérer, mais nous avons des moyens démocratiques de nous prononcer et de faire valoir notre point de vue et de s'opposer si justement nous jugeons qu'il y a abus.

1105

À mon avis et avec ce que j'ai appris tout au cours du déroulement des audiences, la première partie de cette partie-ci, je considère que le projet présentement à l'étude devrait se réaliser, si la Commission, après une analyse rigoureuse, juge ce projet recevable.

1110

Nous sommes concernés, comme membres d'une société riche et comblée, par une consommation responsable de l'énergie. Nous sommes parmi les plus gros consommateurs d'énergie et aussi parmi les plus gros pollueurs. Nous avons des choix à faire, et quelles que soient les solutions proposées, il y aura impact sur l'environnement.

1115

À nous de faire des représentations nécessaires pour exiger que les projets que l'on nous propose s'intègrent le plus harmonieusement possible dans notre environnement et compensent les dommages causés. C'est ainsi que l'on parviendra à un meilleur équilibre entre économie et environnement. Je sais ce que le promoteur propose, et il me semble ouvert à apporter les ajustements nécessaires. Je crois que c'est à nous d'en profiter.

1120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup madame Picard. Juste deux (2) remarques avant qu'on aborde les questions!

1125

D'abord, le BAPE, les commissions du BAPE ont toujours tenu, retenu plutôt une notion large de l'environnement avant même la lettre, avant la parution du terme développement durable. On a toujours, le BAPE depuis sa création pratique son mandat en terme qui fait référence à l'environnement au sens large, ayant des dimensions sociales, économiques et écologiques, et ça va être la même chose dans cette Commission.

1130

Évidemment, on va couvrir tout le terrain, mais je peux pas vous promettre qu'on va se pencher trop sur la justesse des métaphores utilisées autour de ce projet, sachant, vous avez cité monsieur de La Rochefoucauld, tous les moyens sont bons parfois quand on est contre un projet ou contre quelque chose, on fait flèche de tout bois, ce qui est une pratique tout à fait humaine, trop humaine même.

1135

Et vice versa, pour les partisans de politiques d'un projet, on fait, je dirais, fleur de tout, de toute feuille, de tout feuillet, alors on va pas vraiment s'attarder sur les métaphores utilisées par les uns et les autres. Mais on va faire le tour de la pertinence et de l'opportunité économiques, sociales et écologiques évidemment du projet.

1140

Cela dit, monsieur Paré, allez-y.

1145 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Madame Picard, vous avez été très rigoureuse et même un ton égal dans l'énoncé de votre mémoire qui fait quand même allusion à des événements ou à des situations, c'est pas la première fois évidemment dont on entend parler, mais sur lesquels on nous donne finalement un éclairage de plus en plus diversifié.

J'en arrive à un sous-titre de votre mémoire qui traite de la paix sociale. Je veux pas retourner en arrière, mais on va se projeter dans l'avenir, parce que quoi qu'il arrive, vous aurez à continuer à vivre entre citoyens de Beaumont.

Sans présumer de l'orientation que ça prendra, sachant qu'il y aura des heureux et des malheureux quoi qu'il arrive, comment rebâtir une certaine harmonie dans une collectivité comme celle-là?

1160 **PAR Mme NICOLE PICARD:**

Oui, vous avez bien raison, je sais pas. Je sais pas. Je pense beaucoup là-dessus.

Monsieur Saint-Pierre en a fait allusion tantôt, Beaumont s'en remettra, parce qu'elle s'est remise de plusieurs crises. Puisqu'on parle d'histoire, je pourrais dire qu'on a souligné plusieurs refus de projets depuis les années soixante, mais je pourrais vous dire que ça date de 1733, dès la construction de la première église à Beaumont! L'évêque avait demandé qu'on construise une église en bois, on a commencé la construction, et la construction a arrêté, parce qu'on ne s'entendait pas sur la façon de la faire.

Donc sept (7) ans plus tard, l'évêque a imposé qu'on termine l'église.

Ensuite, je suis en train de lire la biographie de madame Élisabeth Turgeon qui est une native de Beaumont et qui avait fondé une congrégation religieuse, les Sœurs des petites écoles, à la demande de l'évêque.

Et l'historienne qui faisait la biographie soulignait, voulait faire un peu le contexte du milieu dans lequel a vécu Élisabeth Turgeon. Bien, on fait état du tempérament très chicanier des gens de Beaumont, et elle relate entre autres, parce que le père d'Élisabeth Turgeon était commissaire scolaire, lorsque vers 1845 à peu près, j'ai pas la date exacte, ce qui tenait lieu de ministre de l'Éducation avait décidé que la taxe scolaire dorénavant serait obligatoire au lieu d'être volontaire et selon le rôle d'évaluation. Bien, Beaumont s'est divisée en deux (2) et on avait deux (2) conseils scolaires à Beaumont, un qui refusait l'application de la taxe et l'autre qui acceptait la taxe.

1185

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est une véritable tradition.

1190 **PAR Mme NICOLE PICARD:**

Et ça a duré pendant huit (8) ans. Mais Beaumont s'en est toujours remise.

1195 Donc je pense qu'on s'en remettra. Mais comme je dis dans mon mémoire, on croyait que le référendum ramènerait la paix sociale, mais ça n'a pas ramené la paix sociale. Je pense que l'espace de parole à Beaumont est de plus en plus rétréci.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1200 Merci madame.

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

1205 Je sais pas comment ça va se passer. Il y aura sûrement des temps très durs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Monsieur Waaub.

1210 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Madame Picard, d'habitude quand on parle des indécis, on a tendance à répartir les indécis proportionnellement à ceux qui se sont exprimés.

1215 Pourquoi dans la problématique du référendum, il semblerait, vous en donneriez une autre interprétation dans votre mémoire, c'est-à-dire que c'est comme si tous les gens qui n'étaient pas venus se prononcer seraient d'office pour, mais empêchés de parler?

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

1220 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1225 Ce qui serait un petit peu contraire aux lois habituelles de répartition des indécis.

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

1230 Vous avez tout à fait raison et je le dis aussi, qui ne dit mot consent généralement.  
1230 Donc je me questionne sur ma propre réflexion.

1235 Sauf que qui ne dit mot consent, c'est vrai, sauf qu'il y avait le débat sur la question, c'était la question. La question était très claire, vous êtes pour ou vous êtes contre. Et je sais que beaucoup de gens ne sont pas venus voter parce qu'ils ne se reconnaissaient pas dans cette question-là, parce qu'ils auraient aimé attendre d'avoir plus d'information pour se prononcer.

1240 Et dans le débat de la question, parce que j'étais conseillère, j'ai été conseillère jusqu'à peu près la mi-septembre avant que je donne ma démission pour me présenter à la mairie, les débats sur la question, parce qu'on envisageait la possibilité d'être obligé de tenir avant la tenue du BAPE, c'était de dire, bien, il faudrait que la question laisse quand même possibilité aux personnes qui veulent plus d'information de se prononcer. Parce que personne osait être pour. Même moi, les gens me disaient, vous êtes pour, vous êtes pour, mais j'ai jamais dit que j'étais pour. On disait tu es pour parce que tu es pas contre.

1245

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1250 Vous pensez que s'il y avait une troisième option, j'ai besoin de plus d'information pour me prononcer, s'il y avait cette option...

1250

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

Ça aurait été différent.

1255

**PAR LE PRÉSIDENT:**

... le résultat aurait été différent?

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

1260

Tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1265

D'accord.

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

Et ça, je le crois.



1270 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Et est-ce que le contexte électoral, parce que ça a été suivi par une élection, on a entendu la mairesse de Lévis qui, elle, disait, on ne doit plus en parler parce qu'à Lévis, les gens ont voté. Bon, à Beaumont, les gens ont revoté et donc, est-ce qu'il y avait plus d'information ou moins?

1275

On peut pas croire que dans le secret du vote, les gens aient eu peur, les gens ne soient pas – donc ils ont quand même élu un conseil municipal et un maire contre, donc c'était comme un référendum 2 ou pas, pour vous?

1280

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

Un référendum nul?

1285 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2, le numéro 2, une reprise du référendum, c'était une élection référendaire?

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

1290

Bon, l'élection, oui, on en a fait une élection référendaire. Ce que moi, je proposais, c'était plutôt une élection pour élire un maire, l'administration municipale, mais on en a fait une élection référendaire. Je pense que je le démontre un peu dans mon mémoire.

1295

C'est sûr qu'à Lévis, ils ont eu plus d'information, ils ont eu plus l'occasion d'avoir l'information de la part du promoteur. J'ai assisté aux séances d'information qui ont été à Lévis et effectivement, le micro n'était pas accaparé par les opposants. Les gens pouvaient aller poser des questions, chose qu'on ne faisait pas.

1300

Et moi, il y a quelqu'un qui n'était pas pour le port méthanier, avec qui j'ai quand même de très bons contacts, me disait, c'est un résident saisonnier propriétaire d'un chalet, lui et son voisin avaient le désir d'aller poser des questions, mais n'avaient pas le désir de se coller le long, et il dit, on s'est essayé à quelques fois, mais lorsqu'on ne commençait pas notre intervention par "je suis contre le port méthanier", on se faisait huer. On s'essaie une (1) fois, on s'essaie deux (2) fois, puis on arrête.

1305

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1310

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1315 Est-ce que votre connaissance du terrain, parce qu'à Lévis, on a vu que plus on était loin vers Saint-Nicolas, moins on était opposé d'une certaine façon, plus l'opposition se dilue, est-ce qu'à Beaumont, il y a le même phénomène, même si la municipalité est pas mal plus petite?

**PAR Mme NICOLE PICARD:**

1320 Je pense que non, puis les résultats du référendum, si vous regardez le mémoire de Beaumont, par secteur, effectivement, démontrent que le secteur 1 et 2 qui sont quand même des secteurs éloignés, sont – mais c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 Ça va. Merci beaucoup madame Picard. On a apprécié votre contribution.

---

1330 **JEAN-CLAUDE TARDIF**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1335 Monsieur Jean-Claude Tardif, s'il vous plaît.

Alors monsieur Tardif, votre mémoire, on l'a lu, on l'a relu, évidemment c'est très intéressant sur des sujets très pertinents. Alors on vous écoute, vous allez nous souligner les éléments les plus saillants.

1340 **PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

1345 Alors bien le bonjour. Je vais vous indiquer d'abord mon intérêt pour tout ce qui se passe ici. Je suis d'abord un observateur, j'étudie cette question-là et je dois dire que j'y trouve bien de plaisir à challenger, à comprendre, à essayer de voir les confrontations d'idées et je trouve ça super intéressant, c'est une belle démarche démocratique. Vous aviez raison tout à l'heure quand vous disiez que bien des pays doivent nous envier de cet outil-là, de cette formule-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1350 Absolument.

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

1355 Pour moi qui suis politologue, il y a là un fait politique qui est à observer, puis qui nous permet d'espérer dans la démocratie, finalement.

1360 La collaboration que j'ai voulu offrir à la Commission en faisant mon mémoire porte sur la mise à votre disposition de quelques outils; j'ai quelques outils bien humblement, c'est un angle, c'est l'angle de la science politique, et je mets ça à votre disposition, et j'espère que ça aidera à l'éclairage.

1365 C'est pas sur l'essentiel de votre mandat, j'en suis conscient, les aspects plus techniques, environnement, sécurité, j'ai pas abordé cet aspect-là, mais pour comprendre ce qui se passe, je pense que c'est un éclairage qui n'est pas à négliger.

1370 J'ai voulu moi-même tenter de comprendre comment se fabriquent des crises. Je mène actuellement des études postdoctorales sur cette question-là, sur cette problématique-là, et comment se fabriquent les crises et comment se résolvent et se gèrent les crises politiques, comment elles se gèrent au plan politique, c'est l'objet de ma réflexion et de ma recherche actuellement. Et voilà un beau matériau qui m'est offert.

1375 Qui suis-je pour faire ça? Un éternel étudiant. Écoutez, je calculais que j'ai été quarante (40) ans inscrit dans une institution d'enseignement, jusqu'en 1992, date à laquelle j'ai obtenu mon doctorat après avoir fait plusieurs études universitaires dans différents domaines, les lettres, l'éducation, l'administration, les relations industrielles, la science politique. Et aujourd'hui, je peux pas m'empêcher de continuer. J'ai terminé en juin dernier un certificat d'agent immobilier, et je suis présentement des études comme courtier immobilier. Alors les études, pour moi, ce sera ma vie complète.

1380

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce sont les risques de l'éternel étudiant.

1385 **PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

L'éternel étudiant, voilà.

1390 L'ancrage qui me permet de réfléchir ou d'écrire sur ce qui se passe, avec une certaine, en tout cas, fierté, c'est que je suis à Beaumont depuis 1976 et toujours toujours très impliqué au plan culturel, au plan éducatif, au plan politique. J'ai été toujours très très présent au plan de l'urbanisme, j'ai été longtemps à la Commission d'urbanisme. Donc ça m'a permis toujours d'avoir une vision du terrain et une vision des gens très près.

1395 Puis évidemment, je me suis présenté aux élections municipales de novembre dernier, j'ai fait mon porte à porte, donc ça, c'est encore le meilleur sondage, c'est le meilleur thermomètre pour connaître une communauté.

1400 Alors les outils que j'ai, comme je vous disais, c'est d'abord en éducation, j'ai été spécialiste chercheur en éducation. Donc je vais coller un petit peu d'éclairage du secteur de l'éducation. La science politique, les relations industrielles, puis un petit chapitre sur l'immobilier.

1405 Je vais donc parler de deux (2) faits saillants en particulier, je ne les passerai pas tous, mais deux (2) en particulier. Si j'ai du temps, quelques considérations particulières et je conclurai. Si au bout de dix (10) minutes, vous pouviez me signaler, je conclurais, puis on pourra entreprendre un échange. Je me garderai peut-être des éléments pour la fin.

1410 Alors le premier fait saillant que je veux porter à votre connaissance ou enfin vous rappeler, c'est que la science politique repose sur deux (2) socles; d'un côté, l'analyse historique, les faits politiques, puis l'autre côté, le contexte dans lequel ces faits-là se déroulent. Donc ces deux (2) éléments-là sont longuement rappelés dans mon mémoire, je n'y reviens pas.

1415 Comment un mouvement a fabriqué une crise et occupé tout l'espace, je l'ai démontré dans mon mémoire, j'y reviens pas.

1420 Deuxièmement, pour comprendre un rapport de force, il faut analyser l'action des groupes, comment les groupes se sont comportés, quelle a été la nature des groupes et les rapports de force qu'ils ont établis.

Pour constater que de mars 2004, jusqu'à septembre 2006, il y a eu un mouvement, il y a eu un mouvement d'opposition. Il s'est pas fait de contre-mouvement de support au projet. Il y a pas d'organisme, il y a pas de groupe qui disait, moi, je suis pour le projet.

1425 C'est seulement en décembre 2004 que s'est constitué, le regroupement d'appui au projet Rabaska le mouvement À Bon Port, puis un groupe de citoyens d'À Bon Port à Beaumont.

1430 Deuxièmement, la classe sociale des individus. Quand on veut comprendre, je disais le rapport de force, regardons les classes sociales, quelles sont les classes sociales qui composent les groupes d'individus.

1435 Donc j'ai identifié dans ma recherche une nouvelle petite bourgeoisie qui est majoritairement contre le projet; et de l'autre côté une classe laborieuse avec des entrepreneurs qui ont fait comme une sorte de coalition en faveur du projet. Ces deux (2) classes-là se sont

opposées. Il y a un clivage de classes sociales, j'ai appelé ça une lutte de classes, je reprends un terme marxiste, mais on se comprend, il y a eu une lutte de classes dans cette affaire-là.

1440 Alors la question que ça soulève, pourquoi les appuis ont-ils tant tardé? Parce qu'ils étaient latents, on le voit, quand on a fait appel, ils ont répondu, mais pourquoi ont-ils tant tardé?

1445 Je vous donnerais deux (2) réponses pour fins de discussion. La première que l'on me fournit régulièrement, bien, c'est un bon projet. Pourquoi je m'embêterais de me battre pour le projet, il va passer de toute manière. C'était la réponse qu'on me donnait.

1450 Ou encore, bien, c'est au promoteur à faire sa job; c'est pas à nous à se faire les porteurs d'un bon projet, puisqu'il est bon, puisqu'il va passer de toute manière. Ça, c'était la première réponse.

1455 La deuxième réponse, quand ça a commencé à brasser, ah bien écoutez, non, on veut pas avoir de trouble, non, non, non, il est pas question qu'on aille parler, parce que si c'était des entrepreneurs, ils disaient, j'ai des clients des deux (2) côtés, je vais perdre des clients. Puis si c'était des particuliers, bien, ils disaient, bien, je veux pas me mettre en chicane avec mon voisin, je veux continuer à vivre en paix à Beaumont.

C'était les réponses qu'on nous donnait pour dire, voilà pourquoi je me suis pas mobilisé en faveur du projet.

1460 Pourquoi les appuis se manifestent si peu et si timidement? Là-dessus, je vous donne trois (3) pistes. L'arme la plus redoutable, puis c'est utilisé amplement dans ce débat-là, c'est la parole. Et ça, c'est pas une arme égale. Tout le monde n'a pas la parole de façon égale. Moi, les gens me disaient, vas-y, toi, parler, tu es capable, mais nous autres, on n'est pas capable, vas-y à notre place. Moi, je leur disais, si je parle tout seul, je vais me faire taper dessus, puis la cause n'avancera pas. Mais les gens n'étaient pas capables de prendre la parole, parce que – je reviendrai un peu plus loin là-dessus.

Donc il y a premièrement, l'arme la plus redoutable, la parole.

1470 Deuxièmement, l'attaque la plus sournoise, l'humiliation. Les gens qui ont osé malgré tout parler se sont fait humilier et ça, pour qui...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1475 Qui ont osé parler en faveur du projet?

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

1480 En faveur du projet. Mais ça, se faire humilier, pour quelqu'un provenant de la classe ouvrière, c'est l'attaque suprême. On lui casse les jambes, on le démolit de cette façon-là.

1485 Et la défaite dont on ne se relève pas, c'est de se faire couper la parole. Parce que quelquefois, ils sont allés parler, ils ont subi l'humiliation, mais quand en plus ils ont été hués, puis on leur a crié après, puis on leur a coupé la parole, là vraiment, ils ont dit, j'ai vu un tel à qui c'est arrivé, mais moi, merci. Et ils ont cessé de participer aux assemblées.

1490 Alors qui maîtrise la parole, c'est la nouvelle petite bourgeoisie, ce sont les gens qui ont de l'instruction, puis qui s'est fait humilier, y compris ici – je prends ça pour exemple – qui s'est fait humilier, qui s'est fait huer ici, c'est pas les gens qui étaient contre, jamais. Mais les gens qui étaient pour se sont fait huer et humilier.

Donc mettez ça facteur dix (10) et c'est ce qu'on a vécu dans nos communautés et dans nos assemblées du conseil. Donc ça, ça place le contexte.

1495 Pourquoi la classe ouvrière maîtrise-t-elle moins la parole? C'est une question qu'il faut se poser. Et là, c'est le côté éducateur qui refait surface. Parce qu'ils ont une expérience et un souvenir de l'école. Parce que l'école n'est pas faite complètement pour eux autres, l'école est faite pour ceux, les petits bolés, les petits intellectuels, les fils de professionnels qui maîtrisent les idées, qui maîtrisent la parole et qui se sentent à l'aise là-dedans.

1500 Les fils et filles d'ouvriers, les manuels, ont plus de difficulté que la parole. Demandez-leur de vous construire quelque chose, ils vont le faire; demandez-leur de discuter entre eux de leur métier ou de leur passion, ils vont le faire, mais demandez-leur pas d'aller en avant publiquement prendre la parole. Comme je vous ai dit tout à l'heure, ils ont trop peur d'être hués, parce que ce qu'ils connaissent, leurs compétences ne sont pas valorisées autant que les compétences des autres qui parlent facilement et qui maîtrisent les concepts.

1505 Donc les manuels sont mal à l'aise à prendre la parole en public et ils craignent toujours, c'est toujours la même réponse, ils craignent de faire rire d'eux.

1510 Conséquence, la majorité silencieuse a été écrasée par une minorité tapageuse. L'opinion minoritaire est apparue majoritaire, et c'est ce qui a contribué à tuer tout velléité de réaction de la part de la majorité.

1515 Fermons cette boucle-là, regardons maintenant quelques concepts particuliers ou quelques considérations particulières!

Vous avez soulevé souvent la question de l'acceptabilité sociale. C'est effectivement une question majeure, je pense qu'on ne peut pas l'éviter, mais c'est pas une question, la

1520 réponse n'est pas simple. Je réfléchis à cette question-là, j'ai cherché les réponses, puis là, je  
me suis inspiré beaucoup de Léon Dion, je le cite longuement dans mon texte, pour moi, c'est  
une référence. Dans le fond, si c'était un critère incontournable, ça veut dire que la politique  
n'aurait plus de marge de manœuvre. Il s'agit qu'un groupe cogne fort sur un clou, le politique  
1525 doit donner raison ou le politique avance une proposition, puis le groupe s'oppose, le politique  
doit reculer. Ça n'a pas de bon sens.

Je démontre bien à partir des exemples donnés par des chercheurs qu'il y a des  
politiques qui étaient voulues qui n'ont jamais été adoptées et qu'il y a des politiques qui ont été  
adoptées qui n'étaient pas voulues. Il reste un espace politique qu'il faut consacrer dans notre  
1530 société, puis dire, les mouvements s'expriment, mais à quelque part, une décision se prend, la  
situation doit être tranchée.

Et ce qui doit déterminer, c'est le bien commun. Il revient à l'État donc de protéger  
l'intérêt public, de protéger l'intérêt commun, quitte, c'est son rôle, à sacrifier les intérêts  
1535 particuliers. Entre les besoins et les moyens, parce que c'est des choses avec lesquelles les  
deux (2) tensions sont là, besoins versus moyens, il faut des choix politiques.

L'acceptation sociale ne peut pas dominer la politique ni servir de politique.

1540 Deuxième considération particulière, l'opinion publique et son pendant, les sondages  
d'opinion, comment on la mesure. L'opinion publique est difficile à saisir, vous le savez, elle est  
difficile à mesurer, elle est assujettie à de brusques changements; même en période électorale,  
deux (2) sondages peuvent révéler des changements à une semaine d'intervalle.

1545 On l'a vu à Noël dernier lors des élections fédérales, comment ça a basculé en deux (2)  
semaines, comment le vote a pu basculer. Et l'opinion publique, selon Dion toujours, est  
sensible au jeu de la propagande. Donc il s'agit qu'une certaine propagande parte et oups,  
l'opinion peut changer complètement.

1550 Quand on interview des gens à la maison, c'est une forme d'intrusion dans la vie privée.  
Il faut y mettre la manière, on peut facilement manipuler l'opinion des gens. Voilà pourquoi on a  
élevé les sondages à un certain niveau scientifique et à une rigueur; il y a un code d'éthique  
que se sont donné les maisons de sondages. Il y a des maisons de sondages qui se sont  
cassé les dents sur des élections, sur le dernier référendum 95 notamment, et ces maisons-là  
1555 ne se sont pas relevées.

Aujourd'hui, c'est pour ça qu'on dit, bon, il y a CROP, Léger Marketing, bon, Radio-  
Canada, Statistique Canada, mais n'importe qui peut pas se permettre de dire, je cogne à la  
porte, je viens faire un sondage, voulez-vous répondre à ma question, puis répondre que ça,  
1560 c'est scientifique. Ça ne marche pas comme ça, parce qu'il y a des questions majeures.

Et je porte à votre attention ce petit livre de Vincent Lemieux, le politologue Vincent Lemieux qui avait vraiment tout étudié la question des sondages, puis il nous fait des mises en garde là-dessus qui peuvent être utiles, qui mènent le sondage.

1565 La formulation des questions, l'ordre des questions, des questions peuvent en teinter d'autres. L'échantillonnage des interviewés, le nombre d'entrevues, la date et l'heure de l'entrevue, la marge d'erreur, la lecture et l'interprétation des résultats, l'usage qu'on en fait. Donc appeler scientifique n'importe quoi, c'est carrément un abus de langage.

1570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour nous permettre quelques questions, ce serait utile d'accélérer.

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

1575 Bon, je passerai par-dessus la question des groupes d'intérêts, sinon pour dire que tout groupe d'intérêt, selon Dion, a des intérêts sinon un intérêt. Les ventes de maisons à Beaumont, je pense que ça va bien démontrer que contrairement aux prétentions, après l'annonce du projet en 2004, il y a eu un boum immobilier à Beaumont et ça ne cesse pas.

1580 Et les maisons qui sont actuellement en vente ne le sont plus à cent-cent cinquante mille dollars (100 000 \$-150 000 \$), elles le sont jusqu'à neuf cent mille dollars (900 000 \$) pour une maison évaluée à deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$). On n'aura jamais vu ça dans aucune autre communauté.

1585 Puis la vocation récréotouristique de Beaumont, on n'a jamais autant attaqué le tourisme et le récréatif à Beaumont que depuis que les opposants sont au pouvoir. Alors il faut pas abuser...

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire, attardez-vous un peu à ça: on n'a jamais attaqué le potentiel – reprenez cette idée avec un peu plus de détails s'il vous plaît?

1595 **PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

C'est que le maître mot des opposants, c'est de dire, ça ne peut pas s'installer à Beaumont à cause de la vocation récréotouristique. Or vous savez que les opposants ont pris le contrôle du conseil municipal.

1600 Depuis qu'ils ont pris le contrôle du conseil municipal, on a fermeture définitive du café bistro au cœur du village, fin d'embauche d'un guide touristique au cœur du village, fermeture



du camping Vincennes, fermeture et mise en vente de la maison municipale qui est un joyau au cœur du village de Beaumont, refus de prendre en charge l'accès au fleuve, etc., etc.

1605

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pourquoi ce rétrécissement voulu?

1610

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

Il faudrait leur demander.

1615

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Ça va! Alors merci beaucoup, monsieur Tardif.

Je peux pas résister à une note personnelle qu'à chaque année près, le rayonnement de la pensée de monsieur Léon Dion est toujours atteint pour une raison ou une autre, et vous avez été l'agent cette année, et je vous en remercie.

1620

Cela dit, d'abord une question factuelle, par rapport à ce que vous qualifiez de la bourgeoisie et la classe laborieuse, démographiquement, qui est majoritaire à Beaumont, selon vos deux (2) catégories, là?

1625

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

Je dirais que la nouvelle petite bourgeoisie est en train de devenir majoritaire.

1630

Beaumont était, jusqu'aux années soixante, un milieu traditionnel fermé rural, agricole avec quelques villégiateurs qui avaient commencé à s'établir sur le bord du fleuve. Mais depuis les années soixante et en particulier depuis 1970 où il y a eu construction de l'autoroute Jean-Lesage qui a permis aux gens de Québec qui travaillent à Québec, de venir vivre à Beaumont puis d'être à une demi-heure des services et du travail, il y a eu, chaque fois qu'une maison était en vente régulièrement, il y avait des gens qui travaillaient pour l'État, qui faisaient partie de cette classe petite-bourgeoise qui pouvaient venir s'installer à Beaumont.

1635

Et il y a eu un phénomène de gentrification. Vous connaissez ce phénomène qu'on retrouve sur la Plateau Mont-Royal à Montréal où les ouvriers doivent quitter, parce que leurs logements nécessitent des rénovations et ils n'ont plus les moyens, sont rachetés par des gens qui ont de l'argent et qui les repent, font monter les enchères, attirent des gens comme eux, et voilà, c'est ce qui est en train de se passer tout le long – ça vaut d'ailleurs pour le long de la rive du Saint-Laurent, Saint-Michel, Saint-Vallier.

1640

1645 Et comme Beaumont est sur le bord de la rive et que le Saint-Laurent est très recherché, donc cette classe-là est en train d'acheter à peu près tous les beaux terrains et les belles maisons sur le bord du fleuve.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1650 Il y a des analyses qui se font en Amérique du Nord – en Europe un peu moins, parce que l'Europe, tout le sol est affecté déjà depuis des années, des décennies même – à l'effet qu'avec le passage à la retraite de cette magnifique génération postguerre, il y a un mouvement d'acquisition de terrains, maisons à la campagne, etc., etc., et qu'il y a même des observateurs  
1655 en plus, toute affectation de sol à des fins économiques serait contestée par cette génération dans la cinquantaine, soixantaine, qui viennent maintenant chercher une résidence secondaire où s'installer à la campagne, et que le mode d'utilisation du sol va être l'enjeu des contestations sociales très importantes et très graves. Vous semblez crédibiliser cette hypothèse.

1660 **PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

Non seulement je la crédibilise, mais elle est démontrable scientifiquement si on fait une analyse des ventes des dix (10) ou quinze (15) dernières années.

1665 Et d'ailleurs, si ça peut vous intéresser, j'ai obtenu l'autorisation de la Chambre immobilière de Québec de mettre à votre disposition toutes données que vous aimeriez avoir sur les ventes, le secteur que vous voulez, la période que vous voulez, prix demandés par rapport à prix vendus, rapport prix vendus par rapport à évaluations municipales, toutes ces données-là, on peut toutes vous les fournir.

1670 Et vous allez voir se dessiner justement une trame où le long du fleuve, le long des cours d'eau, les beaux espaces sont achetés par des gens qui ont de l'argent, les bébés boomers, les petits-bourgeois qui ont de l'argent et qui ont des sécurités d'emploi et qui ont des régimes de retraite pour hypothéquer au besoin jusqu'à soixante-quinze-quatre-vingts (75-80)  
1675 ans une belle propriété.

Donc ces espaces-là, eux, ce qu'ils veulent, c'est la paix, OK. Quand ils arrivent là, ils veulent surtout pas que quelqu'un s'installe chez eux, une industrie, que quelqu'un passe chez eux. Suivez les reportages sur les Îles-de-la-Madeleine, elles sont en train d'être traquées par  
1680 cette classe-là. L'île Verte dans le Bas-Saint-Laurent, c'est la même chose. Il y a plein de démonstrations qu'on peut faire.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1685 Vous risquez de recevoir des courriels de la part de madame Primeau à ce propos, et vous allez nous donner l'information qu'on juge pertinente.

1690 Dernière question en ce qui me concerne! On a un problème de gestion sociopolitique, force est de constater que le cycle socio-économique qui implique un projet comme le projet à l'étude, c'est un cycle de trente (30) à cinquante (50) ans. C'est comme les grands cycles de contrats socio-économiques. Alors que le cycle politique, la période électorale est de quatre (4) ans. C'est très mal adapté.

1695 C'est vrai que la classe politique, les élus rendent des comptes à la fin de leur période, et puis assument les conséquences de leurs choix politiques. Mais que dites-vous des citoyens qui disent oui, mais une décision est prise, ça engage le milieu, ça engage la région, ça engage le pays dans une période de trente (30) à cinquante (50) ans, à moins qu'il y ait une donne économique majeure qui renverse la vapeur?

1700 Alors cette inadéquation entre l'exercice de souveraineté des électeurs politiquement parlant dans une démocratie et le décalage entre les périodes, avez-vous une (1) idée ou deux (2) là-dessus?

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

1705 Ce qui nous protège, puis là, je vais faire une petite référence à la thèse que j'ai développée dans ma thèse de doctorat, l'État, c'est dual. Il y a à la fois le politique qu'on appelle l' élu et à la fois l'administratif qui est l'appareil.

1710 Sous Duplessis, ça faisait un, ça, parce que quand le gouvernement changeait...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'était rudement simple!

1715 **PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

1720 C'était simple, on met dehors tous les fonctionnaires, puis on amène les fonctionnaires qui sont d'accord avec notre allégeance. Ce n'est plus possible depuis 1960, parce qu'on a vraiment installé des mécanismes de contrôle qui nous assurent une durabilité dans les politiques.

1725 Et les organismes de contrôle internationaux viennent créer un contrepoids aussi sur la volonté d'un organisme national ou d'un parti national ou d'un pays de vouloir déroger à certaines normes. Les grandes chartes, les grandes conventions nous protègent.

Donc je suis plus optimiste maintenant, et d'ailleurs, quand on a passé des libéraux au PQ, pour le Québec, et quand les Libéraux ont repris le pouvoir, est-ce qu'il y a eu des si grands chambardements que ça?

1730 On s'aperçoit, et ça, c'est un autre élément de ma thèse, le politique présentement gouverne au centre. Le PQ tend à se coller au centre, les Libéraux tendent à se coller au centre, le politique tend à être gouverné au centre, parce que sinon, il sera pas réélu. Et ça assure une certaine stabilité. Donc c'est moins inquiétant, les changements de gouvernement.

1735 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Il faut ajouter que l'appareil administratif de l'État, que ce soit au Québec ou au Canada, est parmi les moins politisés au monde aussi. Ce sont les gardiens d'une continuité en matière de gestion de la chose publique.

1740

Monsieur Waaub.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1745 J'ai une petite remarque à faire pour commencer. C'est vrai qu'on peut remarquer que ceux qu'on a appelés les technocrates dans les années soixante-soixante-dix, ont en effet pris un certain pouvoir sur la décision politique, mais ça aussi, ça a été remis en question. On parle justement de la démocratie participative comme un relais de la démocratie représentative, un relais nécessaire de plus en plus aujourd'hui. Donc inutile de dire que justement, la présence  
1750 de ce mouvement citoyen se fait largement sentir lors d'audiences publiques comme celle-ci.

Moi, j'avais une question quand même, vous dites qu'un refus, ce serait un message pessimiste à tout futur promoteur. Pouvez-vous être votre propre avocat du diable! Qu'est-ce que vous donneriez comme message positif à un futur promoteur ou à un promoteur qui  
1755 arriverait à Lévis-Beaumont, dans le secteur?

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

1760 Est-ce qu'on veut rester entre nous tranquilles, comme dirait Vigneault, je change de char, je change de femme, je change pas les choses de place? Est-ce que c'est ça qu'on veut?

Ou si on pense qu'historiquement, les choses évoluent. Je regardais hier avec des amis qui arrivent d'Italie puis qui me montraient comment on est passé d'une période historique à une période moderne, puis comment on essaie de construire sur ces deux (2) ponts-là, à la fois les vestiges puis à la fois la modernité.  
1765

Au fond, on peut pas rester toujours à une même époque, dire, l'époque de Champlain. C'est ça qu'on nous a dit, il faudrait que ce soit comme à l'époque de Champlain. Mais quand même! On est trois cents (300) ans plus tard et on a construit et on a bâti, et il y a des entreprises qui se sont développées.  
1770

Mais lorsque des régions bloquent tout tout tout, les entreprises enregistrent le message, puis disent, ça sert à rien d'aller là, de toute façon ça va être le trouble. Et elles vont se développer ailleurs.

1775

Nous, je pense qu'on doit essayer d'avoir un équilibre. Il doit y avoir des entreprises qui s'installent dans la région Lévis-Beaumont, comme il y en a qui s'installent plus à Montréal ou plus vers Toronto.

1780

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Justement, dans cette mesure-là, pour aller jusqu'au bout, là, si vous étiez vous-même un recruteur de promoteurs pour votre région, quel est votre promoteur idéal auquel vous partiriez à la recherche?

1785

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

Moi, si c'était mon choix, ce serait les nouvelles technologies, parce qu'il me semble qu'il y a là de l'avenir, il y a là du potentiel.

1790

On l'a fait dans le quartier Saint-Roch, on a revitalisé à Québec le quartier Saint-Roch à partir de cette filière-là, et ça se passe bien.

1795

Les artistes aussi sont intéressants à faire venir quand ils sont en masse, quand ils sont en grand groupe. C'est aussi ce que le maire L'Allier a fait pour le quartier Saint-Roch.

Donc il y a des formules à succès que l'on peut regarder.

1800

Mais un projet comme le projet de port méthanier, la lecture que j'en fais, puis là, sous toutes réserves, je suis pas un expert, je l'ai dit, le technique, j'ai pas voulu l'aborder, ni la sécurité, je laisse ça à d'autres, mais moi, il m'a plu, ce projet-là.

1805

Et pour me rassurer, vraiment pour me rassurer, j'ai fait partie de la délégation de Boston. Et je suis revenu de là, et j'ai dit, si c'est ça qu'on amène chez nous, moi, je dors sur mes deux (2) oreilles pour les cent (100) prochaines années.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1810

D'accord.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

1815 J'ai une deuxième question, si vous permettez! Sur la protection des paysages, vous décrivez un peu justement le paysage de la route 132 comme étant, bon, déjà un peu déstructuré, mais c'est le paysage routier local on pourrait dire.

1820 Les enjeux qui ont été soulignés par plusieurs citoyens représentaient pas vraiment la question d'un paysage local, j'imagine qu'il y a même d'autres secteurs sur une rive ou sur l'autre qui sont localement un peu plus déstructurés que d'autres, bon, soit. Mais comment vous vous positionnez par rapport au paysage régional et de la question du promoteur et de son implantation?

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

1825 Moi, le paysage régional, quand je vais de Québec à Gaspé, c'est le fleuve. C'est ce qu'on cherche.

1830 D'ailleurs quand on part de Montréal et qu'on s'en vient à Québec, on fait deux cent cinquante kilomètres (250 km), on ne voit jamais le fleuve. On arrive à Québec, c'est la première fois qu'on le voit. Après ça, Saint-Michel-de-Bellechasse, ensuite La Pocatière, ensuite Rivière-du-Loup.

1835 Pour moi, là, à Beaumont, notre richesse, c'est le fleuve. Mais on est en train de le perdre pour deux (2) raisons. Un, il s'est complètement privatisé. Il faut se chicaner, il faut accepter de se faire envoyer, les chiens nous courent après, on se fait tirer du fusil quand on veut aborder la grève, quand on veut aller au fleuve.

1840 Puis le paysage est en train de le cacher complètement. C'est-à-dire qu'en face de chez nous où j'habite, sur la rue du Domaine, les arbres ont poussé complètement, et on ne voit plus du tout le fleuve. Les gens me disent, tu es sur le bord du fleuve, tu dois le voir, non, c'est plein d'arbres.

1845 Donc, le paysage, c'est dans ce sens-là, c'est découvrir le fleuve, le voir, permettre d'y accéder.

Ce que le promoteur nous propose, c'est justement ça. Il va y avoir un dégagement puis il va y avoir un accès au fleuve. Bien moi, je dis, on y gagne.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1850 D'accord. Entre l'image que vous projetez de Beaumont, et monsieur Saint-Pierre aussi, maintenant c'est les chiens et les fusils, ça commence à ressembler de plus en plus à l'Armorique des irréductibles Gaulois! Ça a son charme, remarquez.

Monsieur Paré, allez-y!

1855

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

Vous devez savoir, c'est parce qu'il y a un "inside" là-dedans, le seul endroit public où on peut accéder au fleuve à Beaumont, c'est par la rue de la Falaise.

1860

Et quand on arrive là, on arrive entre deux (2) rangées de roches. Et là, si vous allez du côté gauche, les propriétaires prétendent qu'ils ont un bail emphytéotique de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans jusqu'à la marée la plus basse. Or à cet endroit-là, la mer est très très basse, ça ne creuse pas.

1865

Donc autrement dit, vous ne vous en sortez pas, vous êtes sur leur terrain. C'est pas une blague parce qu'ils envoient les chiens après nous. Donc il faut courir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1870

D'accord. Monsieur Paré!

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

1875

Non, ça va.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Tardif.

1880

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

Est-ce que vous me permettez une petite minute? J'ai un texte que je voudrais vous lire en conclusion, parce que tout à l'heure, j'ai évacué ma conclusion. Ce texte-là est écrit par Gilles Lesage. Gilles Lesage, les gens ne le connaissent pas, mais les plus vieux savent que c'est un journaliste émérite, tribune parlementaire pendant quarante-cinq (45) ans, syndiqué à la CSN pendant trente-cinq (35) ans, et à la demande de la CSN, dans le bulletin de la CSN, il a écrit un texte de réflexion sur ce qui nous préoccupe ici.

1885

**PAR LE PRÉSIDENT:**

À quel moment?

1890

**PAR M. JEAN-CLAUDE TARDIF:**

En décembre 2004. Alors je vous le lis, c'est très court:

1895

1900 "Étrangement, plus les problèmes sont lourds et complexes, plus les réponses se font partielles, temporaires, éphémères, modulaires. Les intellos qui sont retournés en campagne, ils veulent tout le confort et l'indifférence de la ville et surtout pas d'odeurs désagréables.

1905 "Les écolos proclament la fin des grands barrages hydroélectriques, mais ils donnent leur bénédiction enthousiaste à des forêts d'éoliennes qui vont égayer les paysages bucoliques à coup de pis-aller énergétique. Sous prétexte de virage vert, on rejette d'emblée les yeux fermés avant même les études d'impact et le choix d'un site, un projet de terminal méthanier.

1910 "Les bons apôtres de la consultation et de la participation sont tellement imbus de leur science infuse qu'ils rejettent d'avance les conclusions qui ne font pas leur affaire. Ego.com, tel est bien le nom peu glorieux de notre époque éclatée, ébranchée, individualiste qui prend le pas sur les valeurs sociales et communautaires."

1915 C'est monsieur Lesage. Je vous laisse ce texte, je vais le laisser au secrétariat. Et je vous laisse aussi quelques autres pièces. Je vous ai indiqué dans mon mémoire comment nous avons été brimés, comment les gens qui n'étaient pas ouvertement contre ont été brimés dans leur droit de parole, et la saga se poursuit, et je complète ces pièces-là que je vous dépose.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1920 Merci beaucoup monsieur Tardif. Ego.com!

On prend une pause là-dessus et on revient dans quinze (15) minutes.

1925 \_\_\_\_\_  
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES  
\_\_\_\_\_



**REPRISE DE LA SÉANCE**

**TABLE DE CONCERTATION DE L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE DU QUÉBEC**

1930

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'invite monsieur Gariépy au nom de la Table de concertation métallurgique.

1935

Bonjour messieurs, alors identifiez-vous.

**PAR M. MICHEL GARIÉPY:**

1940

Bonjour. Mon nom est Michel Gariépy, je suis responsable des réseaux et de l'énergie chez Zinc électrolytique du Canada, une raffinerie de zinc au Québec. Mon confrère!

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

1945

Je m'appelle Jean-Paul Schaak et je suis vice-président approvisionnement et environnement pour Métal Canada, un producteur d'acier localisé à Contrecoeur en Montérégie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

1950

**PAR M. MICHEL GARIÉPY:**

Donc nécessairement, on représente aujourd'hui la Table métallurgique. Donc on va vous faire un petit portrait, qu'est-ce que la Table métallurgique en partant.

1955

La Table métallurgique, ça regroupe une trentaine de dirigeants dans le domaine naturellement de la métallurgie, autant les entreprises que les syndicats que certains organismes gouvernementaux.

1960

Et le but de cette Table-là, lorsqu'elle a été formée, était réellement de sensibiliser les dirigeants à faire en sorte de s'assurer de renforcer la compétitivité de notre entreprise ainsi aussi de la stimuler pour être certain qu'elle demeure dans le temps au Québec.

1965

On sait que l'industrie métallurgique au Québec a une grande importance depuis plusieurs années, donc si on regarde en quelques chiffres, il y a environ cent cinquante (150) établissements métallurgiques ici au Québec. Ça représente presque vingt-cinq mille (25 000) travailleurs un peu partout, nécessairement principalement dans les régions du Québec.

1970

Juste pour donner quelques chiffres de l'importance de l'industrie métallurgique! On a des livraisons de dix-huit milliards de dollars (18 G \$) qui ont été faites en 2005. Ça place

l'industrie métallurgique au premier rang des livraisons dans le secteur manufacturier avec près de treize pour cent (13 %).

1975 En exportations, on parle de dix milliards de dollars (10 G\$) en 2005 et nécessairement, étant donné que c'est des industries lourdes, ça demande beaucoup d'investissements pour garder l'opération de ces industries-là.

1980 Donc durant la période de 2000-2005, on a investi près de six milliards de dollars (6 G \$) dans ces cent cinquante (150) établissements-là. Nécessairement, ces investissements-là doivent demeurer, donc c'est pas juste des investissements année après année, juste pour une période quelconque, mais c'est des investissements qui demeurent dans le temps, puisqu'on doit renouveler la machinerie dû, comme je vous le mentionnais, à des industries quand même assez difficiles et lourdes.

1985 Donc pourquoi on intervient aujourd'hui au niveau du BAPE? Nos industries, naturellement, c'est des fortes consommatrices d'énergie. Donc autant du côté électricité que du côté gaz naturel. Ça représente, juste pour vous donner un petit peu les chiffres, ça représente presque dix-sept pour cent (17 %) de l'énergie en gaz naturel consommé au Québec.

1990 Ça, pour donner un chiffre, c'est presque un milliard de mètres cubes (1 G m<sup>3</sup>) de gaz naturel que l'industrie métallurgique consomme. Pour représenter en dollars, on dépense, l'industrie métallurgique, trois cent cinquante millions de dollars (350 M\$) approximativement pour l'énergie gaz naturel.

1995 Naturellement, ce gaz-là, ce qui est intéressant, c'est qu'on l'utilise pour transformer des matières premières et pour ce faire, naturellement, on a besoin de main-d'œuvre. Donc on crée énormément d'emplois majoritairement dans les régions, puisque les industries métallurgiques se sont installées dans les régions.

2000 Naturellement, on parlait à peu près de vingt-cinq mille (25 000) emplois créés, c'est des emplois directs, mais étant donné, comme je vous le mentionnais, les industries métallurgiques, c'est des industries lourdes, on a besoin de renouveler nos équipements, donc on engage énormément de sous-traitants. Donc ça aussi, ça favorise le développement économique des régions.

2005 Naturellement, c'est ce qu'on dit toujours, c'est qu'une grande industrie métallurgique s'implante dans une région, ça devient un moteur pour le développement économique de cette région-là, puisqu'il y a plusieurs sous-traitants qui viennent se greffer autour de ces industries-là et naturellement, les emplois tertiaires se développent aussi dans ces régions-là.

2010 Donc pourquoi on est ici aujourd'hui, c'est qu'on sait que la compétitivité mondiale est de plus en plus féroce, on sait qu'au Québec, le textile, on en parle de moins en moins, l'industrie

2015 du bois et du papier devient de plus en plus difficile et maintenant, l'industrie métallurgique commence à être touchée.

2020 Et le seul moyen, en tout cas c'est un des moyens très importants qui peut faire en sorte de garder notre industrie métallurgique au Québec, c'est l'énergie. Donc c'est une clé intéressante à s'assurer ici au Québec de travailler très fort de façon à ce que l'énergie soit disponible à un coût raisonnable, de façon à pouvoir demeurer compétitif avec les industries dans le monde.

2025 Donc juste un petit peu dans la présentation sommaire qu'on vous fait, juste mentionner que l'aspect gaz naturel représente près de vingt pour cent (20 %) de l'aspect énergie; on consomme aussi beaucoup d'électricité, donc l'énergie devient un facteur très important pour l'industrie métallurgique.

2030 Donc rapidement, la situation actuelle comme on la décrit, nous, l'industrie métallurgique! On sait qu'on a une seule source d'approvisionnement présentement qui vient au Québec, ça vient de l'ouest. On a naturellement un seul réseau de transport qui assure cette livraison-là, donc une grande vulnérabilité à ce niveau-là.

2035 Troisième élément, c'est que cette capacité-là du réseau de transport est presque atteinte. Donc à certains endroits, réellement ça devient un goulot d'étranglement, et la livraison au Québec devient de plus en plus difficile à assurer justement, le besoin des industriels. Donc ça, c'est un facteur inquiétant au niveau de l'industrie.

2040 Juste vous donner des chiffres, on en a parlé un petit peu tantôt, certains représentants qui sont venus faire des présentations! On regarde que présentement, l'Amérique du Nord détient quatre pour cent (4 %) de la réserve mondiale seulement et naturellement, l'Amérique est un endroit où il y a plusieurs industries qui se sont implantées, on consomme presque trente pour cent (30 %) de la capacité mondiale. Donc c'est certain qu'on sait qu'il y a un manque qui approche très rapidement en termes de disponibilité du gaz naturel.

2045 Puis on sait que c'est très vulnérable. On sait qu'en 2005, il y a eu des excursions assez astronomiques au niveau des prix du gaz naturel et qu'est-ce qu'on a vu au niveau industriel, nécessairement, pour essayer de rester compétitifs, plusieurs industriels ont dû transférer l'élément énergie avec du bunker, l'huile numéro 6, de façon à essayer de garder une certaine compétitivité au niveau de leurs coûts d'opération.

2050 On sait que ces éléments-là, on n'aime pas bien faire ces choix-là, puisque environnementalement parlant, l'huile numéro 6 est moins intéressante pour les gaz à effet de serre. Donc d'où l'importance d'assurer des prix de gaz naturel à long terme intéressants.

2055 C'est pourquoi que le projet méthanier est un élément, je crois, devenu essentiel pour l'avenir de nos industries.

Maintenant, je vais laisser la parole à Jean-Paul.

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

2060

Alors quelle est notre position dans ce dossier! Nous considérons qu'il y a urgence à ce que le Québec entre dans le marché du gaz naturel liquéfié.

2065

Si on regarde le marché du gaz naturel en Amérique du Nord, il y a un rétrécissement prévisible de l'offre de l'Ouest canadien. On sait que le bassin de l'Alberta est un bassin qui est à maturité; il se construit, il se fore beaucoup plus de puits, mais leur longévité est réduite, donc le bassin actuel a du mal à maintenir la production, sa production, et il est fort improbable qu'elle puisse augmenter avec le bassin actuel.

2070

En ce qui concerne la demande, on sait qu'il y a de fortes exportations qui vont aux États-Unis, que la demande des États-Unis est très forte, mais si on regarde au Canada, il faut aussi savoir que les projets de sables bitumineux en Alberta sont des très gros consommateurs de gaz naturel.

2075

L'Ontario a émis une politique en vertu de laquelle elle veut transformer toute la génération d'électricité du charbon au gaz naturel; là encore, on parle de force d'augmentation de la demande, en fait on parle de deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW). Pour vous situer ça à deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW), c'est cinq (5) fois le projet de TransCanada à Bécancour, en termes de capacité de gaz naturel requise.

2080

Alors évidemment, qu'est-ce qui arrive quand on a un déséquilibre entre l'offre et la demande, on a des augmentations importantes de prix, et des prix qui, selon certains scénarios, peuvent menacer très sérieusement les industries.

2085

En ce qui me concerne, par exemple, dans ma société, on a dû fermer deux (2) usines quand les prix ont monté de façon très subite à la fin de 2000-2001...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2090

Des usines de quoi, monsieur Schaak?

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

2095

Des usines de réduction. On va vécu la même chose en 2005, enfin, on les a redémarrées, mais pas complètement.

Nous pensons aussi que cette technologie est une technologie qui a fait ses preuves, qui est sécuritaire; c'est une technologie qui existe depuis près de cinquante (50) ans, qui est largement utilisée en Europe, aux États-Unis et au Japon. On sait par exemple que le gaz

2100 naturel consommé en France vient, pour une proportion de vingt-cinq pour cent (25 %), du gaz naturel liquéfié; puis au Japon, bien sûr, ils ont pas le choix, c'est cent pour cent (100 %).

On sait aussi que la technologie du gaz naturel liquéfié représente près de vingt-cinq pour cent (25 %) des échanges gaziers totaux au niveau mondial. Puis ici, bon, on a quand même un avantage, on a le fleuve Saint-Laurent qui est un accès naturel, qui amène de la navigation en tout temps, et une fois le gaz naturel réceptionné, on est à proximité du réseau de transport de distribution de Gaz Métropolitain. Donc on a vraiment la possibilité d'utiliser cette technologie à un coût très raisonnable.

2110 Disons que le GNL est un choix économique et environnemental également incontournable. Pourquoi c'est un choix économique important! C'est une nouvelle source d'approvisionnement. Comme mon collègue l'a expliqué tout à l'heure, pour l'instant, nous recevons le gaz de l'Ouest canadien, et nous sommes au bout du tuyau. C'est-à-dire qu'il faut pas l'oublier, c'est-à-dire que s'il y a des choses qui se passent avant, ce seront nous qui serons pénalisés. Donc d'avoir un ou plusieurs terminaux méthaniers dans ces régions nous permettront de contenir les augmentations futures de prix.

Puis je m'entends, c'est pas un terminal méthanier à Rabaska qui va faire baisser le prix du gaz naturel de moitié, on le sait; il y a un marché gazier intercontinental, mais c'est évident que d'avoir une deuxième source, ça nous donne beaucoup plus de confort par rapport à l'évolution future du prix, et notre position particulière d'industriels québécois par rapport à notre alimentation en gaz naturel.

2125 Je reviendrai pas sur ce qu'a dit mon collègue, mais bon, l'énergie est un élément important pour assurer la pérennité de nos usines, et nos usines qui sont créatrices de richesse, des emplois de qualité, des industries structurantes pour les réseaux de fournisseurs et de sous-traitants et qui, dans la majorité des cas, comme il l'a dit, sont en région et donc, bien souvent le seul moteur de développement d'une région donnée.

2130 Quels sont les risques de ne pas le faire? Bon, le marché du GNL est un marché en forte croissance et donc, il y a des tas de gens qui, en ce moment, se battent pour s'assurer d'un approvisionnement, que ce soit en Russie, que ce soit au Moyen-Orient, que ce soit dans les pays arabes. Et donc d'attendre, je pense que nous perdons des opportunités.

2135 Il ne faut pas croire que si d'autres terminaux méthaniers se développent en Amérique du Nord ou dans l'est des États-Unis, ça peut nous aider. On sait que le Nouveau-Brunswick a accepté l'installation d'un nouveau terminal, je serais fort surpris qu'on construise un gazoduc entre le Nouveau-Brunswick et le Québec.

2140 Vous vous rappelez peut-être qu'à un moment donné, il y a le projet de l'Île des Sables où le Québec a essayé d'avoir un gazoduc qui pouvait être relié à cette source d'approvisionnement, et ça n'a jamais eu lieu.

Je pense que donc ne pas le faire est un risque pour nous.

2145 Le GNL, c'est également un choix environnemental qui est incontournable, à mon avis. C'est un choix qui est respectueux de l'environnement et conforme aux énoncés de la Stratégie énergétique du gouvernement.

2150 Ce qu'il faut bien comprendre, c'est que le gaz naturel que nous utilisons n'est pas toujours substituable, et mon industrie, l'utilisation qu'on en fait dans mon industrie en est par exemple un exemple, mais quand il est substituable, c'est toujours par des combustibles fossiles qui émettent plus de smog, plus de pluies acides, et on parle beaucoup de CO<sub>2</sub> ces temps-ci, beaucoup plus de gaz à effet de serre. Dans le meilleur des cas, les combustibles fossiles autres que le gaz naturel émettent cinquante pour cent (50 %) plus de CO<sub>2</sub> que le gaz  
2155 naturel.

Nous pensons donc avec l'hydroélectricité et l'éolien, le gaz naturel et donc en particulier le GNL dans notre cas, viendrait renforcer l'offre énergétique du Québec dans le respect des principes de développement durable et offrir aux Québécois un portefeuille  
2160 énergétique complet, souple et à un coût raisonnable.

Et qui sait le rôle que pourrait jouer le gaz naturel dans d'autres applications? On parle beaucoup, on sait que le parc automobile est le plus grand émetteur de CO<sub>2</sub>. C'est évident que si éventuellement on passait les automobiles ou le transport en commun au gaz naturel, on  
2165 aurait un impact important sur les émissions de CO<sub>2</sub>.

En conclusion, l'engagement de nos entreprises est d'assurer la pérennité de nos installations. Et qui dit pérennité de nos installations dit pérennité des communautés dans lesquelles elles sont établies, communautés qui, comme je l'ai déjà expliqué, sont bien souvent  
2170 en région et qui n'ont pas beaucoup d'autres possibilités de développement, du moins à court terme.

Pour assurer cette pérennité, nous avons dit également qu'il nous faut des sources d'approvisionnement énergétique fiables et à un coût raisonnable. Nous sommes convaincus que la disponibilité de gaz naturel liquéfié est importante dans cette stratégie.  
2175

Voilà qui résume, notre mémoire est bien plus grand!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2180 C'est très bien. Alors merci beaucoup monsieur Schaak, monsieur Gariépy.

J'ai deux (2) questions. D'abord, pour ce qui est du champ qui relève de votre activité économique, quelles sont les applications qui font appel à l'utilisation du gaz naturel et où le gaz  
2185 naturel n'est pas substituable? J'aimerais que vous me donniez quelques exemples.

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

2190 Si vous permettez, moi, j'ai les deux (2) dans nos usines. On a parlé d'une application tout à l'heure, la réduction directe, ça, c'est une application très particulière où le gaz naturel n'est pas utilisé comme combustible mais comme...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2195 Agent réducteur.

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

2200 C'est ça, exactement. Donc ça, il y a aucune substitution possible. Par exemple dans notre cas, ça représente entre cinq (5) et quinze (15) Bcf par an. Mais ça, c'est un cas bien particulier.

2205 En revanche, dans le reste de la métallurgie, le gaz naturel utilisé pour chauffer les métaux, avant de laminier un produit, il faut l'amener à une certaine température pour pouvoir le laminier. Et donc là, les possibilités que vous avez pour chauffer, c'est le gaz naturel ou d'autres produits, des combustibles fossiles. Bien plus souvent, l'huile numéro 6 ou le mazout.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2210 D'accord. Pour ce qui est des prix, vous avez dit, vous savez très bien qu'advenant la réalisation du projet, ça va pas garantir du gaz naturel à cinquante pour cent (50 %) moins cher, mais vous êtes satisfait qu'il va y avoir toujours – la réalisation du projet va vous donner un petit différentiel de prix qui est toujours favorable à vous, quatre-cinq pour cent (4 %-5 %) par rapport au prix du gaz naturel continental?

2215 **PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

2220 Je pense qu'il faut regarder à deux (2) niveaux. Il faut regarder d'abord la technologie du GNL, avant de regarder Rabaska ou Cacouna. À mon avis, plus il y aura de terminaux méthaniers en Amérique du Nord et notamment, sur la côte est des États-Unis, meilleur sera l'équilibre entre l'offre et la demande. Donc il va y avoir un impact global sur les prix.

2225 En ce qui concerne notre cas particulier, quand on a parlé du terminal, on parlait premièrement de fiabilité d'approvisionnement, mais on pense aussi que pour que le gaz naturel, le GNL gagne une part de marché, ils seront obligés de faire certaines concessions, et c'est dans ce sens-là.

Mais encore une fois, il faut se rappeler que notre intervention n'est pas juste sur le prix, elle est sur la fiabilité d'approvisionnement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230

D'accord, c'est bien compris.

Monsieur Waaub, allez-y.

2235

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Je voudrais que justement, vous puissiez un peu nous expliquer quel genre de tarif les entreprises qui font partie de votre Table de concertation obtiennent et disons, comment c'est négocié pour obtenir le meilleur prix.

2240

Parce que, bon, je me disais, peut-être qu'un terminal méthanier vous mettrait pas en situation très avantageuse, puisqu'à la limite, c'est à prendre ou à laisser, le gaz, donc ils le mettent au meilleur prix possible. Tandis que s'il y en a deux (2) ou trois (3), peut-être que ça ferait peut-être votre affaire, ils sont en compétition.

2245

Aussi, quelle est votre part de marché par rapport à l'offre, justement? La capacité de négocier un bon tarif, c'est quand on en demande beaucoup et de façon constante.

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

2250

Si on regarde le coût de notre gaz, il y a deux (2) composantes essentielles. Il y a le coût de la molécule et le coût du transport et de la distribution. Le transport et la distribution, c'est lié au pipeline et ça, c'est géré par la Régie de l'énergie.

2255

Donc en gros, les choix que nous avons, c'est un tarif ferme, donc sans interruption, ou un tarif interruptible.

2260

Un tarif interruptible, bon, c'est quelque chose que vous allez utiliser pour éviter les coûts trop onéreux de transport et distribution, mais l'inconvénient d'un tarif interruptible, c'est qu'une journée comme aujourd'hui, j'ai eu deux (2) appels téléphoniques tout à l'heure, ils me disent, vous êtes interrompus. Donc ces jours-là, soit que vous arrêtez de produire, si vous n'avez pas de possibilité de substitution; soit vous passez au fuel lourd selon les équipements que vous avez, avec les conséquences environnementales que ça peut avoir.

2265

Alors est-ce qu'un terminal pourrait influencer sur ces coûts de transport et distribution?

2270

Un autre inconvénient majeur au coût de transport et distribution, c'est que pour être assuré d'avoir du transport à long terme, vous devrez contracter pendant très longtemps. On sait que le pipeline de TransCanada, sur la dernière portion entre l'Ontario et le Québec, est contraint. Si moi, je veux m'assurer que pendant les dix (10) prochaines années, je vais avoir du transport, il faut que Gaz Métropolitain prenne un contrat à long terme avec TransCanada,



de dix (10) ans; il faut que moi, si je veux avoir un tarif intéressant, je prenne un contrat de cinq (5) ans avec Gaz Métro.

2275 Les industriels d'aujourd'hui ne peuvent plus prendre des contrats de cinq (5) ans quand ils savent pas si le prix du gaz, la semaine prochaine, va être de six (6 \$), de huit (8 \$), de dix (10 \$) ou de douze (12 \$).

2280 Alors je pense que d'avoir un terminal méthanier qui est en sorte un approvisionnement variable, vous avez le tuyau qui est là, puis s'il vous en faut beaucoup, vous faites venir plus ou moins de bateaux, parce que vous avez quand même toujours la possibilité d'avoir recours au gaz de l'Ouest, donc il me semble que ça devrait donner de meilleurs tarifs de transport et de distribution.

2285 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Ça vous donne une marge.

2290 **PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

Sur la molécule, comme je l'ai dit à monsieur le président tout à l'heure, c'est plus dur. On est dans un marché intercontinental et donc, je m'attends pas – on va avoir quelques réductions – mais je m'attends pas, comme je l'ai dit, je pense que ce serait pas réaliste de penser!

2295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2300 Quand vous dites que sans ça, vous êtes obligés de signer un contrat de cinq (5) ans avec Gaz Métro, et que c'est difficile de signer ce genre de contrat, ce sont des contrats de cinq (5) ans à un prix ferme alors?

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

Oui.

2305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2310 **PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

Mais là, on parle de transport et distribution.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2315

On comprend que dans votre secteur, en fait, vous choisissez plutôt des contrats de type interruptible, quitte à devoir interrompre votre production, à utiliser d'autres moyens, etc., parce que vous pouvez pas vous permettre le luxe d'un contrat à long terme qui serait trop cher pour vous?

2320

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

C'est un jeu économique que vous voyez périodiquement en fonction du coût du gaz, justement, et en fonction de ce qui vous est permis de faire, si vous êtes interrompu ou pas interrompu.

2325

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. Donc votre contribution est effectivement qu'il y a plus d'éléments ici que la simple présence physique du gaz naturel dans le continent, d'accord. C'est très utile et c'est très bien, c'est une contribution que la Commission apprécie.

2330

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Est-ce que je pourrais juste poser une petite dernière question?

2335

Certaines personnes ont prétendu qu'il serait peut-être plus avantageux de vendre le gaz aux Américains qu'aux Québécois. Parce qu'ils seraient peut-être plus demandeurs encore.

2340

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

Je vous avoue que j'ai du mal à comprendre la logique.

2345

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Bien, comme on a dit, quand vous dites que trente pour cent (30 %) du gaz est consommé en Amérique du Nord, l'essentiel, c'est pas au Canada ni au Québec, c'est aux États-Unis.

2350

**PAR M. JEAN-PAUL SCHAAK:**

Ce qu'il faut se rendre compte, c'est qu'il va y avoir un prix du gaz, quand on parle du gaz, je parle de la molécule donc, un prix de la molécule qui va être continental.

2355

Et ce que je dis, c'est qu'avec un terminal méthanier, je serai mieux que ça. C'est ça que je dis.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2360

Côté accessibilité, finalement facilité de livraison, compris.

Merci beaucoup monsieur Gariépy, monsieur Schaak, très apprécié.

2365

---

**LOUIS-MARIE ASSELIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2370

J'appelle monsieur Louis-Marie Asselin s'il vous plaît.

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

2375

Bonjour monsieur le Président et messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2380

Bonjour monsieur Asselin, la Commission vous remercie de votre message que j'ai bien reçu.

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

2385

Mesdames et messieurs, voilà!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors on vous écoute.

2390

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

Alors comme l'indique la page couverture, mon mémoire est à caractère économique, mais en référence à l'acceptation sociale du projet.

2395

Dans la présentation verbale, je vais attirer l'attention sur les deux (2) points saillants du mémoire. Quels sont les deux (2) points saillants!

2400 Le coût d'opportunité du projet Rabaska pour la Ville de Lévis et sa population, le consensus de fin 2004 dans l'ensemble de la ville de Lévis sur le schéma d'aménagement de la zone du projet Rabaska.

Alors avant d'aller aux faits saillants du mémoire, permettez-moi de me présenter brièvement! Il semble que la Commission le souhaite, c'est toujours un petit peu embarrassant.

2405 Je suis un citoyen de Lévis depuis bientôt quarante (40) ans, résident du quartier Saint-David dans la partie ouest de l'arrondissement Desjardins. Ça veut donc dire environ à dix kilomètres (10 km) à l'ouest du site de Rabaska, donc pas vraiment touché directement par le projet.

2410 Je suis un économiste du développement et un mathématicien. J'ai été d'abord professeur à la Faculté des sciences d'administration de l'Université Laval et puis ensuite, ma carrière s'est étendue dans le domaine du développement international et là, je vais aller très rapidement!

2415 J'ai donc travaillé pour les agences que vous connaissez, l'Agence canadienne, l'ACDI, j'ai travaillé pour la Banque mondiale, j'ai travaillé longtemps pour le Centre canadien d'études et de coopération internationale et aussi beaucoup pour le Centre de recherche en développement international, donc dans des régions du sud comme l'Afrique et l'Asie.

2420 Je suis toujours, enfin retraité, je suis encore chercheur associé au Département d'économique de l'Université Laval, et mon champ de recherche est celui de la mesure et de l'analyse de la pauvreté.

2425 Avant vraiment de revenir aux deux (2) faits saillants du mémoire ou les deux (2) points saillants plutôt, je veux dès le départ éliminer une ambiguïté. Mon analyse ne veut d'aucune manière laisser entendre que la pertinence économique du projet au niveau du Québec a été établie à sa localisation actuelle, du point de vue de la sécurité énergétique du Québec. Au contraire, et je me réfère aussi en particulier au mémoire présenté par monsieur L'Homme jeudi dernier, la démonstration de cette pertinence au site actuel me semble être encore à faire.

2430 C'est pourtant le fondement de la notion de bien public à laquelle on réfère constamment dans le débat sur l'acceptation sociale.

2435 Alors le coût d'opportunité du projet! La notion de coût d'opportunité d'un champ économique est une notion fondamentale en théorie économique et peut être traduite ainsi dans l'analyse d'un projet comme Rabaska. À quoi devons-nous renoncer comme développement économique en acceptant le projet Rabaska, évidemment dans son site actuel, et quelle est la valeur économique de ce à quoi nous renonçons?

2440           Alors voici une estimation préliminaire du coût d'opportunité minimale du projet Rabaska qui apparaît au tableau 3 du mémoire. Alors qu'est-ce qu'on observe dans ce tableau?

          En acceptant le projet Rabaska sur le même espace physique que là où on le regarde présentement, alors nous, les citoyens de Lévis, nous renonçons à un chantier de construction  
2445 que j'évalue ici, de façon préliminaire peut-être, mais à quatre cent deux millions (402 M\$). Essentiellement pour la région de Lévis ou Chaudière-Appalaches, alors que Rabaska, évidemment c'est un investissement qui génère, d'après l'étude SECOR, environ un peu moins de quatre cent quarante-quatre millions (444 M\$), puisque dans le quatre cent quarante-quatre millions (444 M\$), on retrouve le coût du gazoduc qui va apporter le gaz à Saint-Nicolas.

2450           À quoi est-ce que l'on renonce aussi comme revenus fiscaux? Alors moi, j'évalue ça sur la base de l'option que j'appelle l'alternative 1 qui est en fait le développement plutôt de la fonction résidentielle dans ce site merveilleux. On renoncerait, d'après mon estimation rapide, à environ huit millions trois cent mille dollars (8 300 000 \$) de taxes annuelles, municipales et  
2455 scolaires. Le projet Rabaska a signé une entente avec la Ville de Lévis qui s'établit à huit millions (8 M\$) pour les cinq (5) prochaines années et ensuite, évidemment en s'accroissant.

          Les emplois directs, moi, je fais une évaluation très rapide, encore une fois, par une simulation que je fais dans le rapport, des emplois directs donc de l'ordre de cent neuf-cent dix  
2460 (109-110) emplois directs, comparativement aux soixante-dix (70) promis ou enfin mentionnés dans le projet Rabaska.

          Évidemment, l'année de début de ce qu'on appelle l'exploitation maximale dans l'hypothèse que j'examine peut pas vraiment être fixée, sauf qu'on sait que c'est un  
2465 investissement qui aurait une durée illimitée, alors que le projet Rabaska, bien, voilà la perspective, c'est plutôt une cinquantaine d'années, bon.

          Alors l'inexistence du coût d'opportunité du projet Rabaska dans le dossier d'analyse économique, à mon point de vue, disqualifie toute prétention à l'acceptation sociale du projet  
2470 par la population de l'ensemble de la ville de Lévis; puisque l'argument dominant en faveur du projet, celui qu'on nous sert à toutes les sauces depuis une couple d'années sinon trois (3), l'argument dominant présenté aux citoyens de Lévis est celui des retombées économiques du projet, en priorité des retombées fiscales.

2475           Le consensus de 2004, de l'autre fait saillant ou l'élément saillant de mon mémoire, le consensus de 2004 sur le schéma d'aménagement du site Rabaska!

          L'image qui résume le mieux ce consensus de fin 2004 est la carte 2 d'un document rendu public par la Ville de Lévis le 23 décembre 2004 et intitulé, je pense que c'est important  
2480 de donner le titre complet de ce document, décembre 2004 "Schéma d'aménagement et de développement pour la partie du territoire formé des ex-municipalités de Lévis, Pintendre et

Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy, version projet pour validation et commentaires avant son adoption", donc la date, 23 décembre 2004.

2485            Alors vous avez la carte ici à l'écran, et vous allez observer donc, vous allez observer donc sur cette carte ici la partie violet que l'on voit là qui désigne normalement la zone que l'on appelle secteur industriel, si vous regardez plus précisément, alors vous voyez qu'à l'est de la route Lallemand, il y a absolument rien de prévu en tant que zone à développement industriel. C'est plutôt agricole au sud de la route 132 et rural au nord de la route 132, exactement ce  
2490 qu'on voit ici, le site prévu pour Rabaska. Ça, c'est fin décembre 2004.

                 Ce qui est très important de mentionner, c'est que cette carte résulte d'un processus de consultation sur la planification stratégique de la nouvelle ville – je parle bien de la nouvelle ville – de Lévis qui a duré d'octobre 2002 à mars 2003, donc à peu près cinq (5) à six (6) mois,  
2495 processus qui a impliqué deux cent trente-sept (237) organismes et plusieurs centaines de citoyens de toutes les parties de la nouvelle ville de Lévis dans vingt-trois (23) ateliers thématiques.

                 Processus qui a culminé dans le Sommet de Lévis de mai 2003 avec évaluation  
2500 quantitative des orientations stratégiques, des objectifs et des moyens d'actions. Donc ça a été un exercice extrêmement important dans la ville de Lévis, et il y a beaucoup de gens dans la salle ici qui y ont certainement beaucoup participé.

                 Le document de décembre 2004, le document dont j'extrais cette carte s'appuie  
2505 explicitement, dans le document, ils disent:

                 "Nous nous appuyons explicitement sur ce processus participatif intense comme fondement conceptuel."

2510            On peut retrouver ça facilement dans le document. Ce processus participatif est, de mon point de vue, un haut moment de démocratie participative spécifique à la Ville de Lévis, pertinent au dossier qui nous préoccupe ici et tout à fait incontournable dans l'évaluation de l'acceptation sociale du projet Rabaska.

2515            L'autre élément faisant partie du consensus de 2004, ce que j'appelle, moi, le consensus de fin 2004 est la résolution majoritaire du Conseil de ville du 4 octobre 2004 dont il a été souvent question ici, où à douze (12) contre trois (3), les conseillers municipaux s'opposaient à l'implantation de Rabaska sur le territoire de la ville de Lévis. Il faut mentionner que le maire était absent pour congé prolongé de maladie, comme mes amis ici se souviennent.  
2520 Voilà.

                 Et maintenant, où est-ce qu'on en arrive? Rupture, c'est ce que j'appelle la rupture en cours, présentement en cours, du consensus de 2004. Qu'est devenue, fin 2006, toujours en phase de révision du schéma d'aménagement de la Ville de Lévis, de la nouvelle Ville de Lévis,

2525 la carte du schéma d'aménagement de la Ville de Lévis publiquement proposée en 2004 et qu'on a encore à l'écran?

Alors où est-ce qu'on en est rendu fin 2006? Voilà les éléments donc du consensus de Lévis dont je viens de parler. Voici la nouvelle carte qui apparaît, c'est daté de novembre 2006.

2530

Alors vous regardez exactement, vous voyez très bien qu'à l'est de la route Lallemand et exactement à l'emplacement où se trouve le projet Rabaska, on a une belle tache violet, je pense qu'il est intéressant de la garder plus précisément, et on voit même que le terminal méthanier est déjà dessiné. Donc ça, c'est un document rendu public par les services de la Ville de Lévis tout récemment, donc en novembre 2006, et qui fait partie donc de la proposition de révision du schéma d'aménagement.

2535

Qu'est-ce qui a conduit à un tel renversement? Les événements sont bien connus. Rappelons seulement comme élément déclencheur la progression majoritaire, douze (12) voix contre quatre (4), de la résolution d'octobre 2004 à la séance spéciale du Conseil de ville de Lévis du 20 mars 2005. Alors j'en parle un peu plus largement dans mon mémoire.

2540

Et ce qui nous est montré à l'écran et qui apparaît évidemment dans un document très volumineux de plusieurs centaines de pages, la consultation publique requise avant l'adoption de cette nouvelle proposition, si vous voulez, qui renverse le consensus de fin 2004, n'a pas encore eu lieu. Ça, pour moi, c'est fondamental dans mon argumentation, elle n'a pas encore eu lieu. Elle était prévue pour décembre 2006, elle est maintenant envisagée, d'après mes dernières informations, pour avril 2007, et c'est ce qui est écrit sur le site de la Ville de Lévis, soit sans doute après que vous aurez remis votre rapport au ministre.

2545

2550

Il m'apparaît inconcevable que l'on parle d'acceptation sociale de Rabaska dans la ville de Lévis, si cette consultation publique n'a pas été tenue.

Alors si la démocratie participative a un sens dans la ville de Lévis, compte tenu de l'importance exceptionnelle du projet Rabaska, qu'on nous dit dans l'étude SECOR, parmi les dix (10) investissements les plus importants au Québec depuis dix (10) ans, etc., donc c'est un investissement majeur, il m'apparaît essentiel que cette consultation publique soit aussi exceptionnelle et soit en fait de l'ordre du Sommet de Lévis de 2003 reflété dans la carte des affectations du territoire du consensus de 2004 que je présentais avant.

2555

2560

Conclusion, je sais pas si j'ai déjà excédé mon temps?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2565

Pour pouvoir vous poser quelques questions!

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

2570 Oui, oui, voilà, je termine. Le projet Rabaska ne satisfait pas à l'exigence de l'acceptation sociale par la population de la ville de Lévis, c'est ma conclusion.

2575 À mon point de vue, cette exigence ne sera satisfaite que lorsque deux (2) conditions auront été remplies. La production d'une analyse économique qui élimine deux (2) grandes insuffisances dans le dossier économique du projet, à mon point de vue, la mesure du coût d'opportunité dont j'ai donné ici un exemple du projet pour la Ville de Lévis et sa population, et puis la démonstration de la pertinence économique du projet à sa localisation actuelle dans l'ensemble du secteur énergétique pour le Québec et l'Amérique du Nord. Ça, c'est le premier point.

2580 Deuxième point, la tenue d'une consultation publique sur la proposition actuelle de schéma d'aménagement qui renverse le consensus social de fin 2004, consultation qui devrait être équivalente au Sommet de Lévis de mai 2003, et tenue seulement si le dossier économique du projet est complété au sens de la première condition. Ça donne pas grand-chose de faire des consultations élargies si on n'a pas déjà les analyses les plus pertinentes requises.

2585 En conséquence, dans l'état actuel du dossier, le BAPE, à mon point de vue, doit recommander au ministre de l'Environnement de ne pas autoriser la réalisation du projet Rabaska, et je vous remercie.

2590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous, monsieur Asselin. Monsieur Paré.

2595

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

J'aimerais tout d'abord vous demander, en rapport avec vos toutes dernières paroles, qu'est-ce que vous attendriez d'une consultation additionnelle qui aurait pas été couverte, soit dans le passé ou encore à l'occasion des consultations qui se tiennent aujourd'hui?

2600

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

2605 Qu'est-ce que j'en attends, j'en attends la validation. Et d'ailleurs, c'est prévu dans le règlement de la ville. Nous avons présentement sur la table toujours une proposition de révision, ce fameux dossier de révision du schéma d'aménagement de la Ville de Lévis.

Et c'est ce que j'essaie d'ailleurs de voir, c'est de dépasser l'aspect strictement légaliste de ce grand débat.



2610 Nous avons, fin 2004, selon mon analyse, et je pense qu'il y en a beaucoup ici qui la partageraient, nous avons fait, il y avait un consensus, on s'en allait vers l'adoption. Et comme vous avez vu, à l'est de la route Lallemand, rien mais absolument rien de prévu en termes de développement industriel.

2615 Qu'est-ce que j'en attends! J'attends tout simplement que les processus normaux de la démocratie participative inscrite d'ailleurs dans les règlements de Ville de Lévis, puisque ce que je viens de vous montrer, il devait y avoir une consultation publique en décembre 2006, là, elle est reportée en avril 2007, donc j'en attends tout simplement, selon les règles prévues dans notre ville, une validation publique de ce que l'administration, évidemment le corps politique de  
2620 la Ville de Lévis nous propose, c'est simplement ça.

Et moi, je dis que cette consultation-là doit quand même être, c'est un énorme projet, il doit être à peu près du même ordre du Sommet de Lévis qu'on a bien fait ici fin 2003, qui est un élément spécifique à la vie démocratique participative dans la ville de Lévis. Je n'attends pas  
2625 une petite consultation à la sauvette, donc j'attends un genre de sommet.

Et là, que voulez-vous, c'est la règle de la majorité qui va dominer.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

2630 Je pense que ce point-là est bien compris. Je voudrais vous ramener à l'aspect peut-être un peu plus novateur de votre intervention qui est l'analyse économique, l'analyse d'opportunité ni plus ni moins, la comparaison.

2635 Vous avez choisi une option pour illustrer votre propos que vous appelez quartier résidentiel, puis par un rapide calcul, bon, je me disais, par hypothèse, on doit être autour de trois mille (3000) unités effectivement, on arrive un peu à un ordre de grandeur comme celui-là.

2640 Ce qui pourrait vouloir dire plus ou moins six mille ( $\pm 6000$ ) résidents. Comment, d'une façon un peu réaliste, peut-on inscrire un projet comme celui-là dans la dynamique de croissance démographique de Lévis?

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

2645 Bonne question, et je ne suis pas si certain que j'y réponde. Sauf qu'on sait très bien que le taux de croissance démographique dans l'ensemble du Québec est vraiment dramatiquement, enfin, j'espère qu'il est déstabilisé, mais dramatiquement bas.

2650 Est-ce qu'il y aura véritablement croissance démographique, moi, j'observe, je suis un résident depuis trente-neuf (39) ans, le quartier que j'habite présentement, donc le quartier Saint-David, c'est presque pas, enfin, c'était tout petit par rapport à ce que c'est présentement, on a eu cette croissance-là.

2655 Il y a une demande, écoutez, il y a une demande aussi, où est-ce que la population va vouloir – peut-être un peu indépendamment d'un taux de croissance démographique, est-ce que le site que nous regardons présentement n'est-il pas un site qui attire énormément l'installation d'une éventuelle population, sans que vraiment le taux global de croissance démographique au Québec ait repris de la force?

2660 J'admets que là, il y a une inconnue, c'est sûr. C'est un site très attractif.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

2665 Dans la mesure où ça se veut au moins pour les fins de l'analyse une alternative, encore faut-il que ce soit plausible.

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

Oui.

2670 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

2675 Si c'est un projet qui pouvait se réaliser, par hypothèse, dans un quartier résidentiel sur quelques années, la perspective est plus intéressante à première vue que si ça reflète, ça, quelque chose comme les vingt (20) prochaines années de croissance.

Alors je me demandais si vous aviez réfléchi au volet temporel d'échéancier dans le temps de la réalisation?

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

2680 Bien écoutez, là, c'est évident que je suis tout à fait d'accord avec vous qu'il faudrait creuser et mieux travailler, d'ailleurs écoutez, soyons clairs! On ne peut pas se permettre d'être tous à plein temps là-dessus, mais c'est évident qu'une alternative comme celle que je soulève demanderait, je le souligne d'ailleurs moi-même dans mon mémoire, demanderait à être beaucoup approfondie, donc qu'on nous laisse le temps de le faire.

2690 Et effectivement, on peut quitter – j'ai simplement montré qu'une alternative, moi, j'ai vu cette croissance-là dans mon quartier ici à Saint-David, bon. Est-ce que ça peut se répéter, est-ce que la Ville de Lévis a fait son plein en termes de population! Écoutez, je suis pas capable de trancher très honnêtement.

Donc il faudrait regarder cet aspect-là de façon très précise. Il faut mettre dans la balance l'aspect très attractif de cette partie du territoire, puisqu'on est dans un site, tout le monde le reconnaît, vous l'avez visité, un site absolument merveilleux, donc jusqu'à quel point il

2695 y a du réalisme. À partir de quel moment – il se fait présentement du développement résidentiel à un rythme que j'appellerais, moi, humain, dans ce secteur-là, est-ce qu'il peut s'accélérer!

Ça résulterait beaucoup aussi de choix politiques. Est-ce qu'on ouvre vraiment cette zone?

2700 Je suis d'accord avec vous qu'il faut tout regarder ça. Tout simplement que ce n'est pas totalement irréaliste. On pourrait regarder d'autre chose. Je l'ai souligné dans mon mémoire.

2705 Il pourrait y avoir une option de dire, est-ce qu'on pourrait pas avoir une installation portuaire qui sert plutôt, dans le même secteur, qui sert plutôt l'industrie touristique, et peut-être, je pensais que c'était une idée farfelue, mais je l'ai entendue ici par d'autres présentateurs spécialisés dans le tourisme, je pense que c'était la semaine dernière, monsieur Demers, bon, ces gens-là ont même mentionné, pourquoi est-ce qu'il y aurait pas un terminal pour l'industrie croisiériste! Là, évidemment, on imagine, faire du coût d'opportunité, de l'analyse d'opportunité, c'est de travailler dans ce sens-là.

2710 Ce n'est pas juste d'avoir des rêves comme on mentionnait dans un article du journal samedi dernier. C'est de dire, qu'est-ce qu'on pourrait faire d'autre avec ce territoire-là d'une façon assez réaliste et évaluons-le.

2715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

2720 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Merci monsieur.

2725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour continuer dans la même pensée que monsieur Paré! Il y a également, on sait que non seulement les projections démographiques sont très, comment dire ça, pas très à la hausse, mais la tendance au Canada comme ailleurs dans le monde industrialisé est que la croissance projetée est dans les villes, dans les mégavilles, les mégacentres urbains qui s'annoncent pour le mieux comme pour le pire.

2730 Et quand j'ajoute à ça, si on donne votre projection pour être analysée par quelqu'un d'autre, il pourrait dire que compter sur le recrutement d'un capital équivalent de huit cents millions (800 M\$) provenant des poches des citoyens à travers le mécanisme d'hypothèque, etc., etc., des banques, c'est miser sur le recrutement d'argent qui provient d'éventuels six mille (6000) résidents alors qu'il s'agit ici d'un bloc de capital fourni par le capital privé avec tous les risques que ça implique.

Et on n'a pas tenu compte dans l'analyse non plus de l'effort d'investissement que la Ville pourrait faire pour promouvoir cette option.

2740

Et nous n'avons pas non plus tenu compte – là, je parle d'un critique éventuel qui pourrait regarder votre scénario – des effets qu'on qualifie de structurants d'un projet en termes d'accès à l'énergie, éventuellement une filière du froid, etc., etc. Vous avez entendu avec nous monsieur Bouchard et les analyses que font les élus pour la région Chaudière-Appalaches en termes d'intérêt économique pour le projet.

2745

Alors juste ajoutant certains éléments comme ça, si on intègre tous ces éléments-là, est-ce que vous, votre analyse arriverait à la même conclusion que l'option d'un développement résidentiel qui demeure plus intéressant et crédible?

2750

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

Bien regardez, là, je crois que de poursuivre plus loin exactement dans les pistes que vous mentionnez, d'ailleurs moi, je crois que, très rapidement dit, et je ne la critique pas vraiment, c'était pas mon objectif, l'étude de SECOR, je pense, par exemple au niveau des effets induits, il y aurait beaucoup de choses à faire, moi-même ici je m'instruis beaucoup, parce que la présentation qui a eu lieu sur la chaîne de froid l'autre jour ici, vraiment, moi, j'apprends énormément, je le dis très spontanément...

2755

2760

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est l'avantage du processus que nous avons.

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

2765

Sincèrement, si vous me voyez ici de temps en temps, je pensais jamais prendre autant de temps pour suivre les travaux, je peux pas toujours y être, mais j'y apprend beaucoup de choses, bon.

2770

Ce que j'ai appris aussi, juste pour parler de ce point-là, c'est vraiment pas mon domaine, mais j'ai appris que cette chaîne de froid, et qui nous a été servie assez souvent comme argument par des gens qui connaissent pas vraiment le milieu, ce que j'ai appris, c'est qu'elle aurait aussi une dimension assez limitée, restreinte.

2775

J'ai entendu une question de distance de cinq cents mètres (500 m), je trouve ça extrêmement intéressant, bien voilà, moi je dis, mettons ça dans le dossier de l'analyse du projet Rabaska, puis enrichissons aussi, critiquons, développons l'alternative numéro 1. Moi, c'est vraiment un exemple.

2780 C'était pour illustrer le concept de coût d'opportunité. On peut penser à autre chose. Je le mentionne d'ailleurs dans mon document.

2785 Si on développait la fonction récréologique. Il faut pas oublier qu'on a un investissement important qui va se faire ici, qui est en train, je crois de commencer à se faire dans la partie est de la ville de Lévis qui est le Centre municipal des congrès. Bon, c'est un gros projet.

2790 On a l'Université du Québec à Rimouski qui termine sa construction encore ici dans le même arrondissement. Écoutez, tout ça, c'est du monde. Et je pense surtout au Centre municipal des congrès. Ces gens-là, il faut les occuper à quelque chose, lorsqu'il y a mille (1000) personnes, je sais pas exactement quelle sera la capacité d'accueil, il faut leur trouver des lieux de divertissement. On peut toujours les transporter à Québec, mais pourquoi pas plutôt vers l'est de la ville!

2795 Offrons-leur peut-être un terrain de golf qui est pas juste à côté d'Ultramar comme celui – moi, je suis un joueur de golf quand j'en ai le temps, mais je peux vous dire qu'aller fréquenter le terrain de golf qui est à côté d'Ultramar, je n'y suis encore jamais allé. C'est le plus près de chez moi. Parce qu'avoir les fumées de l'industrie au-dessus de la tête, ça m'intéresse pas beaucoup.

2800 Alors je prends des exemples comme ça. L'industrie croisiériste et tout. On pourrait oublier l'alternative résidentielle ou au moins la pousser, la figoler et tout, et puis regarder sur d'autres choses, puis encore là, faire de l'analyse économique du calcul économique. Ça se fait, du calcul économique, travailler avec l'Institut de la statistique du Québec pour avoir aussi le même genre d'effets qui sont calculés.

2805

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2810 Mais votre exemple est très intéressant, c'est une contribution très intéressante par rapport à toute la question de l'allocation des fonds et comment on peut l'utiliser avec le maximum de retombées.

Monsieur Waaub, vous avez une question?

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2815

Oui. Comme vous voyez, ça suscite l'enthousiasme de la part des commissaires qui ont des idées et qui posent des questions.

2820 Moi, je vais revenir encore là-dessus, parce que je me disais, bon, c'est vrai qu'on a eu une présentation un petit peu avant qui disait qu'on avait un mouvement de déplacement des populations dans la région de Québec sur la rive sud et qu'éventuellement, il y a une gentrification, on sait que la fonction publique québécoise est vieillissante, qu'il y a plein de

2825 retraits qui vont se faire, que des gens vont vouloir se relocaliser, pas nécessairement en Floride, bien qu'on sait qu'ici à Saint-Henri-de-Lévis, on est à mille kilomètres (1000 km) du fleuve! Ce qui est déjà plutôt près de Cape Cod!

2830 Donc en fait, ce mouvement de gentrification, il s'accentuerait, mais en même temps, bon, il génère ses propres coûts de santé supplémentaires pour la ville, c'est pas de la sécurité incendie, mais c'est peut-être plus, enfin là aussi, il y a de la sécurité incendie supplémentaire, donc il y a des coûts supplémentaires. Ça, vous avez dit, on peut poursuivre l'étude et regarder tout ça.

2835 Mais en même temps, il demeure quand même que le site, il y a des plantes rares, il y a une tourbière, il y a des plantations, on a eu toutes sortes de représentations qui ont été faites.

2840 Ne pensez-vous pas, il faudra dézoner, puisqu'il est agricole, il est pas zoné résidentiel, dans votre consensus de 2004, ça fait qu'avec votre projet, vous n'avez pas réveillé un autre mouvement "Gentrification non", "Rabat-gentrification" qui va dire, bien, détruisez pas notre tourbière, etc., etc.?

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

2845 Je suis tout à fait d'accord avec vous, d'autant plus que je dois vous dire, je suis un très fort supporteur du dossier des tourbières. Je suis membre de l'association qui défend la tourbière ici au sud et tout.

Donc écoutez, là, ce sont des débats publics justement, on les analysera. On verra nos choix sociaux.

2850 Je dis simplement qu'il y a une valeur – il y a d'autres valeurs économiques là, puisque rendu fin 2004, on ne voyait aucune fonction industrielle là.

2855 Si on est capable maintenant d'y voir une fonction industrielle lourde, on est certainement capable d'y imaginer aussi une fonction résidentielle et peut-être qu'aucune de ces deux (2) fonctions n'est imaginable, je ne le sais pas véritablement.

C'est à la communauté d'en décider, justement des exercices très longs de planification stratégique participative qu'on a fait ici en 2002 et 2003, et je dis simplement, bien, poursuivons.

2860 Justement la proposition qui nous est présentée, la carte que je vous ai montrée, encore faut-il qu'elle passe l'étape de la consultation publique. C'est dans les règlements.

2865 Moi, je dis simplement, relançons le débat qui nous concerne, avec tout ce que peut-être, et certainement, j'apprécie beaucoup vos remarques – offrons d'autres options. Voyons les limitations de ce territoire. Je suis tout à fait d'accord.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Donc le consensus de 2004, il peut être remis en question, selon vous?

2870 **PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

Bien là, présentement...

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

2875

Pour une option ou pour une autre? Mais selon les processus démocratiques?

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

2880

Bien voilà. Oui, forcément, il peut être remis en question, mais entendons-nous, selon un processus démocratique au moins équivalent. C'est clair et net.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2885

D'accord. Dernière petite question! Entre un développement résidentiel domiciliaire et un développement d'un projet comme ça, les deux (2) impliquant l'empiètement sur un milieu humide en partie ou en tout comme une tourbière, est-ce que cet empiètement paraîtrait dans une autre lumière dépendant de quel projet il s'agit, pour vous?

2890 **PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

Bien, ce que je sais du dossier de la tourbière ici au sud, c'est qu'une tourbière aussi peut devenir d'une certaine façon un genre de parc où on apprend beaucoup de choses. Donc ça peut être aménagé d'une façon très constructive et très instructive pour les gens.

2895

Sincèrement, je connais à peu près pas la dimension de la tourbière, je sais que ça a été mesuré, évoqué et tout, mais malheureusement, je ne le sais pas.

2900

Donc je crois que ça se concilierait beaucoup plus facilement avec la fonction récréologique qui est déjà là...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2905

Éducative aussi.

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

... et puis un certain développement résidentiel contrôlé, puis ce serait un choix social.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord. De toute façon, elle a des défenseurs les plus vaillants, en l'occurrence madame Lamoureux et monsieur Cadorette. Je suis certain qu'ils veilleront à l'intégrité du milieu, peu importe le mode de développement, et c'est une très bonne chose. Alors voilà.

2915

**PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

Je suis absolument d'accord avec vous.

2920 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

On a eu le cas de l'Île-Bizard qui a été développée comme ça dans la région de Montréal. Les promoteurs ont valorisé la tourbière comme élément de spéculation même pour avoir des résidences de luxe.

2925

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci beaucoup monsieur Asselin, très apprécié, contribution très enrichissante.

2930 **PAR M. LOUIS-MARIE ASSELIN:**

Merci.

2935

---

**STEVE CÔTÉ**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2940 Monsieur Steve Côté s'il vous plaît.

Monsieur Côté, bonjour.

**PAR M. STEVE CÔTÉ:**

2945

Bonjour. Je vais vous avouer que je devais passer à trois heures et demie (3 h ½), puis j'ai un rendez-vous à cinq heures (5 h), donc il va falloir que je fasse très vite.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2950

On va faire ça vite, d'accord.



**PAR M. STEVE CÔTÉ:**

2955 Je suis ici, je vous dirais, à titre personnel, et puis vous savez que je suis d'une  
génération peut-être où ce qu'on apporte beaucoup d'importance à l'environnement, la sécurité  
puis au développement économique.

2960 Quand j'ai entendu parler du projet initialement, on entendait beaucoup, bien, je vous  
dirais pratiquement que le négatif, et les seuls beaux coups qu'on entendait parler, c'était peut-  
être un petit peu au niveau du montant investi dans la région.

2965 Ça fait que c'est pour cette raison-là que j'ai décidé d'approfondir mes recherches. J'ai  
participé aux rencontres du BAPE, je suis allé ramasser beaucoup d'informations sur les sites  
de Rabaska et autres, et puis j'ai essayé de forger ma propre opinion.

Je vous dirais que j'ai regardé quatre (4) raisons, quatre (4) positions qui font  
qu'aujourd'hui, je considère que le projet Rabaska n'est pas seulement essentiel pour la région,  
mais c'est vraiment essentiel pour la province de Québec.

2970 Premièrement, bien, un de mes premiers points, finalement, c'était la dépendance de  
l'énergie. Les gens de l'industrie métallurgique ont fait une excellente présentation, donc ça va  
me sauver énormément de temps. Tous les points qui ont été mentionnés de dépendance du  
Québec par rapport au pipeline, dépendant des oligopoles des pétrolières et du monopole  
électricité d'Hydro-Québec au Québec, je crois que c'est bien expliqué, donc je vais passer ça.

2975 Développement économique, mais je conclus par contre, j'ai la même conclusion qu'eux  
qu'il est vital pour le Québec de diversifier son offre en énergie afin d'augmenter sa compétitivité  
des entreprises et également, éliminer les dépendances vis-à-vis l'électricité et les effets de  
serre qui sont causés par le pétrole, le mazout numéro 6 principalement.

2980 Au niveau du développement économique régional et du Québec, je considère que le  
projet Rabaska va non seulement créer soixante-quinze (75) emplois ou soixante-dix-sept (77),  
peu importe, emplois directs permanents, mais va aussi être un vrai moteur économique pour le  
Québec.

2985 Quand je parle de moteur économique, je considère le projet Rabaska au même niveau  
que les raffineries, les aciéries, les papetières ou les alumineries.

2990 Nous avons qu'à penser au développement de la région du Saguenay où ce qu'Alcan  
est; si on enlève Alcan dans la région du Saguenay, je pense pas qu'aujourd'hui, on parlerait  
d'autoroute à quatre (4) voies au Saguenay ou de toutes les répercussions qui sont arrivées  
avec le Saguenay. Je considère que Rabaska va jouer son rôle de catalyseur dans la région et  
aussi va jouer son rôle majeur dans la province.

2995 Pour la région de Chaudière-Appalaches, on pourra même développer un créneau d'excellence dans le gaz ou dans la pétrochimie avec la raffinerie qui est tout près, Rabaska qui se joint; je pense que Chaudière-Appalaches pourrait vraiment être un créneau d'excellence pour le Québec à ce niveau-là.

3000 On imagine aussi qu'il pourrait y avoir d'autres entreprises qui pourraient se greffer tout près dans ce créneau d'excellence là. On a juste à penser à des entreprises peut-être de cryogénie, pétrochimie, expertise, consultants et autres dans la région. Ça fait que ça pourrait vraiment créer un noyau et puis un catalyseur dans la province.

3005 On parle pas ici de soixante-quinze (75) emplois mais plutôt de centaines et de milliers d'emplois, en plus de penser à tous les ouvriers qui vont être nécessaires lors de la construction du terminal.

3010 On a parlé environ de mille (1000) ouvriers, je pense, à un moment donné, à son maximum.

3015 Bien sûr lorsque nous avons la présence de leader mondial comme Gaz Métro dans une région, ça va créer également du développement technologique. Effectivement, les universités, les collèges, les centres de transfert technologique vont pouvoir faire de la recherche pour Rabaska ou Gaz Métro. Nous voulons faire du Québec la ville du savoir, alors ceci est une belle opportunité d'augmenter ce désir et de développer une connaissance mondiale dans le domaine.

3020 Rabaska aussi, et ces créations de nouvelles entreprises auront besoin d'une nouvelle main-d'œuvre qualifiée. Ceci va favoriser, à mon avis, les écoles, à développer des nouveaux programmes, se spécialiser, augmenter notre expertise. De plus, lorsqu'on parle de main-d'œuvre qualifiée, on parle de main-d'œuvre bien rémunérée bien sûr.

3025 Ça fait que selon moi, sans l'ombre d'un doute, le projet comme Rabaska va créer du développement économique, pas seulement pour la région mais pour l'ensemble du Québec.

3030 Un autre point qui est important, en tout cas que je voulais analyser, c'était de renforcer l'industrie maritime. Je crois que l'industrie du commerce maritime joue un rôle primordial en Amérique du Nord et dans le monde, tant au niveau des échanges commerciaux que la technologie. Le fleuve a permis au Canada de se développer depuis l'époque de Jacques-Cartier, puis c'est encore vrai aujourd'hui.

3035 Quand on regarde les plus grandes villes du monde, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de ces grandes villes ont une vocation portuaire. De plus, si on ajoute que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des marchandises qui sont transportées mondialement le sont par navire, on comprend rapidement que le fleuve est un atout et que nous devons développer pour créer de la richesse collective.

C'est encore une fois grâce au fleuve que le projet Rabaska a lieu, peut avoir lieu.

3040

Notre fleuve est sous-utilisé et Rabaska ne va sûrement pas saturer le trafic sur le fleuve et loin de là. On parle qu'il passe environ quatre mille cinq cents (4500) navires annuellement devant la ville de Québec, contrairement à des "chenails" en Europe qui peuvent voir plus de dix mille (10 000) navires annuellement dans un chenal qui est beaucoup plus étroit que le fleuve.

3045

Nous savons également que le transport par voie maritime est le mode le plus sûr et le plus écologique qui soit. C'est un atout considérable bien sûr.

J'ai un événement, un exemple à souligner!

3050

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, fin, "C'est l'initiative...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, premier paragraphe, sixième ligne, "... du Québec")**

3055

Ça fait qu'un exemple où que le fleuve peut contribuer encore une fois à un mode traditionnel, non traditionnel versus le camion.

3060

Je crois qu'on peut voir que l'utilisation du fleuve est bénéfique pour la population et très environnementale et il est sous-utilisé.

3065

Au niveau de la sécurité, bien sûr c'est mon opinion, mais lorsque je regarde, il existe plusieurs autres ports méthaniers dans le monde, et encore une fois, j'ai jamais vraiment entendu parler de catastrophes ou de problèmes majeurs, et puis Rabaska m'a démontré qu'effectivement, ils vont suivre les mêmes règlements stricts et donc, je suis rassuré par rapport à ça. Ils m'ont convaincu qu'ils faisaient les bonnes choses.

3070

Pour ce qui est des actes terroristes qui ont été invoqués ou j'ai entendu parler à la TV qu'il pourrait y avoir des avions qui s'écraseraient dans les tours ou dans les réservoirs, selon moi, c'est un peu une foutaise, puis je pense que les terroristes vont sûrement choisir d'autres cibles que Rabaska, mais je crois également que Rabaska aussi a démontré qu'ils ont même envisagé ce scénario-là. Donc ça démontre encore leur bonne foi et qu'ils ont pensé à tout.

3075

Au niveau de l'environnement, bien, le gaz est quand même plus environnemental que le pétrole; encore une fois, les gens de l'industrie l'ont mentionné juste avant moi, puis les centrales nucléaires.

3080

J'ai également cité une démonstration, je suis allé au mois de juin à la rencontre des fournisseurs, et puis j'ai voulu, ils ont démontré, Gaz Métro a fait des démonstrations, et ils ont même mis du GNL dans l'eau. On pouvait voir un poisson qui continuait à vivre dans l'eau sans problème, et puis on pouvait même, une fois l'évaporation bien sûr du GNL dans l'eau, l'eau

était encore consommable. Donc encore une fois, au niveau environnemental, ça m'a bien surpris, et puis je me suis senti rassuré par rapport à ça.

3085 Donc en conclusion, je suis favorable à l'installation du terminal, et puis je trouve que c'est un projet qui est très novateur, qui est moteur économique pour la région et qui est un atout incontournable pour nos générations futures bien sûr. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3090 Merci beaucoup monsieur Côté. À la fois pour les citoyens qui sont contre le projet comme ceux qui sont pour, c'est toujours admirable de rencontrer des citoyens qui se sentent interpellés, qui cherchent l'information et qui se forment une idée basée sur la meilleure lecture de l'information disponible et qui viennent la partager. C'est toujours très rafraîchissant, comme j'ai dit, pour les pour comme pour les contre.

3095 Histoire d'accélérer parce que vous avez rendez-vous à dix-sept heures (17 h), monsieur Waaub, non, monsieur Paré!

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

3100 Très brièvement! Vous commencez en disant que vous êtes une génération qui est caractérisée reconnue pour l'importance que vous accordez à l'environnement, effectivement sans doute plus que ma génération; vous aurez à faire face à des situations qui continueront d'évoluer, y compris des choix.

3105 Brièvement, quelle est votre philosophie personnelle là-dessus? En d'autres termes, vous vous attendez, au cours de votre vie productive qui est probablement dans ses années de commencement, à quel genre de défis puis à quel genre de choix face à l'énergie, face à l'environnement?

3110 **PAR M. STEVE CÔTÉ:**

3115 Bien, je crois qu'on a entendu parler tout récemment tous les effets des gaz à effet de serre, réchauffement de la planète, et je crois que dans ma génération, c'est très éloquent, c'est très important pour nous. Mais je peux pas parler pour les autres, je peux parler juste pour moi, mais c'est bien important pour moi l'environnement, ça, c'est sûr, et puis il faut réussir à diminuer les effets de serre pour sauver la planète bien sûr.

3120 Puis je crois que le gaz naturel, avec les connaissances que j'en ai, est vraiment une source d'énergie qui est complémentaire ou qui peut diminuer finalement l'utilisation du bunker ou des produits fossiles qui créent énormément d'effets de CO<sub>2</sub>.

3125 Ça fait que c'est pour ça que je crois qu'un projet comme Rabaska pourrait aider la planète à diminuer ces effets, l'émission de CO<sub>2</sub>.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3130 D'accord. Merci beaucoup monsieur Côté et bonne route et faites attention pour atteindre votre réunion!

**PAR M. STEVE CÔTÉ:**

Merci beaucoup.

3135

---

**HÉLÈNE LÉTOURNEAU ET DANIEL CANTIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3140

Madame Hélène Létourneau et monsieur Daniel Cantin s'il vous plaît.

Bonsoir madame, bonsoir monsieur.

3145

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

Bonsoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3150

On vous écoute.

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

3155

Je suis Hélène Létourneau-Cantin, nous occupons le cadastre 191-6 et 192-1 sur le chemin Saint-Roch, une parcelle de ces terrains où je suis née, c'est une terre agricole, mon frère Jean-Marie ici présent a pris la relève il y a plusieurs années.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3160

Qui est à quelle distance des frontières du site projeté, madame?

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

3165

Nous, on est à peu près à trois quarts de kilomètre ( $\frac{3}{4}$  km) à peu près.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Sept cent cinquante mètres (750 m).

3170 **PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3175

D'accord, allez-y.

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

3180

Les experts se sont prononcés sur la dangerosité des installations de Rabaska, et je n'y reviendrai pas.

3185

Nous sommes contre les installations dans notre paysage, voici quelques inconvénients rattachés à ce projet au point de vue personnel. Même chose pour nos voisins. Charité bien ordonnée commence par soi-même, à ce qui paraît!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, "Pour débiter...")**

3190

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, fin, "... cette eau.")**

Pour la rendre potable. Présentement, elle est très bonne et nous n'avons pas l'intention de la remplacer. Les deux (2) premières années où on a résidé à cet endroit, on a dû avoir des Brita pour traiter notre eau; là aujourd'hui, elle est très bonne.

3195

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, "La torchère...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin)**

3200

Pourquoi ne pas jumeler avec Ultramar de Saint-Romuald? Ces derniers ont un grand terrain. Jumelage également avec le pipeline projeté.

3205

Dans le magazine L'Actualité de janvier 2006, un proche de George Bush a dit souhaiter la construction de ports méthaniers au Canada, car la Nouvelle-Angleterre n'en veut pas. Ce sont pourtant eux qui ont besoin de GNL.

Dernièrement, on apprenait que l'Alberta avait besoin de GNL de Lévis pour chauffer ses sables bitumineux et augmenter de cinq (5) à dix (10) fois sa production pour fournir à nos amis américains. Ceux-ci en retour alimenteront nos sites d'enfouissement, quel cadeau!

3210 Pas une goutte de ce pétrole ne sera acheminée vers l'est. " Zone libre, enquête", le 20 janvier 2007.

Pour faire fonctionner ce terminal, on devra amener d'autres lignes électriques. Deux (2) lignes devront s'ajouter aux trois (3) existantes, alors pollution visuelle.

3215 Nous demandons un référendum pour les gens habitant entre deux (2 km) et cinq kilomètres (5 km) des installations, car ce sont eux qui cueilleront les pépins. Les désavantages sont pour les gens habitant à moins de cinq kilomètres (5 km).

3220 Si Rabaska est construit, les installations terrestres et les cent quarante-cinq mille tonnes (145 000 t) de gaz à effet de serre qui seront produits seront situées à moins d'un kilomètre (1 km) de chez nous.

3225 Un des partenaires de Rabaska possède trois (3) ports méthaniers en France qui sont situés à plus de deux kilomètres (2 km) des premières agglomérations. Est-ce que la sécurité et la qualité de vie d'un Québécois sont moins importantes que celles d'un Français?

Merci de votre écoute.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3230 Merci à vous, madame Létourneau, monsieur Cantin. Alors vous allez déposer en arrière la nouvelle version de votre mémoire, parce que vous avez ajouté des choses par rapport à la version que nous avons.

3235 **PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3240 D'accord. J'aimerais juste faire une petite parenthèse à propos du développement des sables bitumineux, etc.

3245 Il est vrai que ce qui a été rapporté à l'attention de la Commission autrement, il est vrai que des responsables du gouvernement américain ont exprimé dans une rencontre à Houston il y a pas longtemps, le souhait que le Canada monte de cinq (5) fois sa production actuelle qui s'élève à un million (1 M) de barils vers cinq (5 M) le plus rapidement possible.

3250 Mais il est vrai également que le gouvernement canadien et monsieur Harper en particulier, ils ont dit clairement que ça ne se fera pas s'il implique qu'on tourne le dos par rapport à la sécurité environnementale du pays.

Alors voici ce que nous avons appris à propos de l'idée que vous avez évoquée.

3255 Cela dit, votre présentation, il y a des éléments très très immédiats par rapport à votre  
vie quotidienne, que le projet paraît dans une lumière particulière à partir du moment où vous  
évoquez votre terrain, le nombre d'arbres que vous avez, etc. Alors c'est une contribution très  
utile.

Monsieur Paré.

3260

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

Pour nous situer, le chemin Saint-Roch, c'est au sud de l'autoroute 20, c'est bien ça?

3265

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

Oui. L'autoroute 20 et ensuite au sud, le chemin Saint-Roch. Il y a à peu près deux (2)  
arpents.

3270

**PAR M. DANIEL CANTIN:**

Du chemin Saint-Roch à aller à la 20, il y a quatre cent cinquante pieds (450 pi).

3275

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

Quatre cent cinquante pieds (450 pi). Et la torchère va être juste à peu près, moins de  
mille pieds (1000 pi) de chez nous.

3280

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

D'accord. D'ailleurs votre mémoire en fait mention.

Est-ce que vous avez vécu le chantier de construction de l'autoroute 20?

3285

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

3290

Bien oui, j'étais plus jeune. Moi, dans ce temps-là, on a écrémé la terre, si vous voulez,  
comme chez nous dans le jardin, mais je peux pas mettre les carottes n'importe où, parce qu'il y  
a des endroits où j'ai moins de six pouces (6 po) de terre. La terre a été prise pour faire des  
monticules pour être capable d'atténuer le bruit.



**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

3295 D'accord. Est-ce qu'il y a eu aussi d'autres inconvénients associés à ce projet-là, à cette époque-là?

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

3300 Oui. Bien, il y en a encore aujourd'hui, parce qu'il y a trois (3) "pits" à gravelle, nous autres, dans le chemin Saint-Roch.

Alors là, ils ont commencé à faire des montagnes de sable en prévision de! Vous verrez dans le champ à peu près...

3305 **PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

En prévision de quoi?

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

3310 En prévision de vendre du sable. Puis les tuyaux, eux autres, pour être enfoncés, ça va être mis avec du sable tout le tour, le pipeline. Il faut faire la route aussi, il y a une route qui va avoir au moins quatre kilomètres (4 km), une desserte qui va suivre la route 20, pour être capable de se rendre au site, une nouvelle route.

3315 Ça va être du dynamitage.

**PAR LE COMMISSAIRE PARÉ:**

3320 Très bien, merci madame.

**PAR Mme HÉLÈNE LÉTOURNEAU:**

3325 Les fondations de nos maisons vont manger une claque!

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3330 Alors merci beaucoup, madame Létourneau, monsieur Cantin, très apprécié.

\_\_\_\_\_

3335

**ARTHUR MARCOUX**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Arthur Marcoux s'il vous plaît.

3340

Bonsoir monsieur Marcoux.

**PAR M. ARTHUR MARCOUX:**

3345

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs les Commissaires.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous écoute.

3350

**PAR M. ARTHUR MARCOUX:**

3355

Je vais vous parler d'agriculture. On est en zone agricole! On est en périphérie d'une agglomération urbaine assez importante où les sols sont assez limités. On sait qu'un hectare (1 ha) de sol, ça ne se remplace pas, surtout proche d'une ville.

3360

Moi, je suis citoyen de Beaumont, agriculteur et exploitant forestier. Je suis retraité. Dans une autre vie, je suis aussi agronome, j'ai travaillé trente-cinq (35) ans dans la qualité des aliments, dans le développement des systèmes de gestion qualité et plus particulièrement j'étais responsable du développement de l'agriculture biologique au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et secrétaire coordonnateur de la filière biologique du Québec.

3365

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, premier paragraphe, "Ma conjointe...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, troisième paragraphe, première ligne, "... une région agricole")**

3370

C'est à la base une région qui est assez délimitée par la route Lallemand, l'autoroute 20 et Beaumont, et le fleuve, indépendamment des organisations municipales qui servent si bien, dans certains cas, les démagogues.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, troisième paragraphe, troisième ligne, "Elle détient..")**

3375

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, troisième paragraphe, fin, "... produits régionaux")**

On sait que particulièrement actuellement, il y a beaucoup de tiraillement par exemple en Californie qui est une zone de production importante pour l'eau entre les territoires agricoles et les villes.

3380

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, "Cette région...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, premier paragraphe, fin, "... à venir.")**

3385

Je vais vous faire un petit historique du développement dans la région de Québec!

Au début, la région de Québec était approvisionnée par les plateaux de Sainte-Foy et de Charlesbourg avant l'extension de la ville.

3390

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "Puis soutenue...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, cinquième paragraphe, troisième ligne, "... de Guyon")**

3395

C'est la réponse qu'avait donnée le ministère de l'Agriculture à la question que j'avais posée sur la disponibilité de l'eau.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, cinquième paragraphe, "De Guyon...")**

3400

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, cinquième paragraphe, milieu, "... zone d'exclusion")**

On est rendu à quatre cent cinquante mètres (450 m).

3405

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, cinquième paragraphe, milieu, "C'est le point de départ...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, troisième paragraphe, milieu, "... où il est nécessaire.")**

J'arrête là!

3410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Marcoux.

3415

J'aimerais juste, pour clarifier un peu les choses, qu'au niveau Cacouna, un accord sera donné seulement quand il y a un certificat d'autorisation émis.

**PAR M. ARTHUR MARCOUX:**

3420 Entièrement d'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3425 Voilà.

**PAR M. ARTHUR MARCOUX:**

3430 Mais je pense que dans le respect des producteurs, des propriétaires terriens qui vont subir le passage du gazoduc...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

L'essence de votre intervention est bien claire. Monsieur Waaub!

3435 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

3440 C'est un peu une petite remarque. Justement, comme vous l'avez mentionné vous-même d'ailleurs, les dioxines et les furanes dans le panier d'épicerie, il faut, mettons, quand même pas pousser, mais...

**PAR M. ARTHUR MARCOUX:**

3445 Bien, disons qu'on a vécu des cas, des dioxines et des furanes, c'est des résidus de la condition de produits industriels, puis on sait pas exactement qu'est-ce qui va sortir de la cheminée. Est-ce qu'il va y en avoir, est-ce qu'il y en aura pas, on le sait pas.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

3450 On semble voir, je suis très sensible à la protection du territoire agricole, donc vous avez soulevé des choses intéressantes là-dessus.

3455 En même temps, votre argumentaire se contredit lui-même. Vous mentionnez plusieurs tendances qui sont pas toujours faciles à concilier; vous dites, bon, les terres sont un peu sous spéculation parce qu'il y a désintéressement, mais en même temps, vous dites qu'elles ont un bon potentiel pour des cultures de proximité.

3460 Donc qui peut concrètement prendre la relève agricole, selon vous, et est-elle présente, dans le sens, si on maintient un certain zonage agricole, est-ce que ces terres seront utilisées dans les vingt (20) prochaines années?

Parce qu'on a eu déjà d'autres mémoires qui ont suggéré que la population agricole était vieillissante, que le tissu était déstructuré, que justement sentant la spéculation venir, on abandonne déjà plusieurs productions.

3465 **PAR M. ARTHUR MARCOUX:**

Oui, on a vécu ça dans d'autres endroits. La génération précédente était une génération de producteurs agricoles. La génération actuelle, c'est des gens qui n'ont pas retenu l'intérêt de continuer la production agricole.

3470

D'ailleurs, il y a une bonne partie de ces terres-là qui sont sous location, donc c'est pas les générations actuelles. Mais il y a une génération d'entrepreneurs qui, le fait que ces terres-là restent zonées agricoles, ça en limite passablement la progression de l'évaluation, et il y a une génération de nouveaux producteurs agricoles qui sont intéressés à produire sur ces terres-là.

3475

C'est-à-dire que c'est pas nécessairement les propriétaires actuels qui feront produire ces terres-là pour le besoin d'une agriculture de proximité.

3480 **PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

Qu'est-ce que vous appelez, dans ce cadre-là, les productions dites de proximité? C'est à haute valeur ajoutée, j'imagine, mais pouvez-vous donner quelques exemples concrets?

3485 **PAR M. ARTHUR MARCOUX:**

Je devrais dire c'est ce qui exclut les cultures commerciales, les productions qui ont besoin de transformation; c'est tous les produits frais, les produits pour la première consommation.

3490

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

3495 **PAR M. ARTHUR MARCOUX:**

C'est ça que le consommateur recherche, d'ailleurs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3500

Merci beaucoup monsieur Marcoux, très apprécié.

---

**GROUPE DE PROPRIÉTAIRES LÉVIS-BEAUMONT**

3505

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors dernière présentation pour la séance et après, on passe à la rectification. Il y a une prestation orale de la part du Groupe de propriétaires Lévis-Beaumont, monsieur Allard s'il vous plaît!

3510

**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Je représente un groupe de propriétaires de Lévis-Beaumont situés dans le rayon de un point cinq (1,5 km) des installations et qui m'ont demandé...

3515

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Un point cinq kilomètre (1,5 km)?

3520

**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

Un point cinq kilomètre (1,5 km) du rayon tel que décrit par Rabaska et qui m'ont demandé de venir faire des recommandations au BAPE concernant la politique de compensation de Rabaska qu'ils jugent non acceptable.

3525

Vous comprendrez, monsieur le Président, que j'ai fait ça oral, j'ai fait ça à mon heure de midi.

3530

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, ça a la même importance, allez-y.

3535

**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

Dans l'éventualité seulement que le gouvernement autoriserait le projet, ces propriétaires ne voudront plus vivre près de ces futures installations et subir la période des travaux.

3540

Le promoteur a offert des millions à la Ville de Lévis, presque le double de la valeur foncière pour l'achat des terres, et une politique non acceptable pour ces propriétaires qui ne sont pas dans une zone d'exclusion, selon l'avis de Rabaska.

3545

C'est un principe de précaution, de justice et de respect de la vie qu'ils veulent. Selon l'analyse de cette politique, je vous citerai deux (2) exemples pour vous faire bien comprendre

que cette politique avantage le promoteur et n'est pas avantageuse pour les résidents et par la suite, suivront nos recommandations.

3550 Premier exemple! Une maison de cent cinquante mille (150 000 \$) à valeur marchande, mise en vente, si nous recevons une offre d'achat rapide, cela coûtera rien; sinon, quelques frais au promoteur pour nous déplacer.

3555 Deuxième exemple! Une maison de cent cinquante mille (150 000 \$) à valeur marchande, mise en vente, si nous n'avons pas d'offre raisonnable, exemple cent vingt mille (120 000 \$), le promoteur pourra l'accepter et il va devoir déboursier seulement trente mille dollars (30 000 \$) plus quelques frais pour nous déplacer.

3560 Mais l'offre n'est pas acceptée, la maison peut demeurer en vente avec une possibilité de dix-huit (18) mois; dans ce cas, nous aurions à vivre une période des travaux.

3565 Dans les deux (2) cas, nous devons soumettre l'offre au promoteur selon la politique. Dans une situation normale, on n'a pas besoin de courtier en immeubles bien des fois, on peut vendre notre propriété plus que la valeur marchande, mais on n'a certainement pas besoin d'un promoteur.

3570 Nos recommandations, monsieur le Président! Nous demandons au BAPE de recommander que le promoteur s'engage à offrir aux propriétaires une valeur de remplacement plus un montant forfaitaire pour perte de jouissance, car il n'y a pas de prix pour remplacer ce milieu de vie. Et je m'explique!

3575 Ce n'est pas une valeur à neuf qu'on veut, parce qu'une valeur à neuf, une maison qui est détruite soit par le feu ou quoi que ce soit, on peut la rebâtir à la même place avec des terrains, la même chose. Tandis qu'une valeur de remplacement, et je vais m'expliquer un petit peu! Si vous prenez une maison de cent cinquante mille (150 000 \$) avec un terrain de vingt mille (20 000 pi<sup>2</sup>), trente mille (30 000 pi<sup>2</sup>), quarante mille pieds carrés (40 000 pi<sup>2</sup>), une vue sur le fleuve, des bons voisinages, ça se trouve pas demain matin, ça.

3580 Alors à Lévis, moi, je connais le milieu très bien, j'ai été natif de Lévis, j'ai même des intérêts d'affaires à Lévis présentement.

3585 Alors un terrain de six (6000 pi<sup>2</sup>) à sept mille pieds carrés (7000 pi<sup>2</sup>) coûte environ cinquante mille dollars (50 000 \$), puis il y en a des plus chers encore. Si vous bâtissez une maison là-dessus, on peut considérer cent cinquante mille (150 000 \$) plus les nouvelles normes de construction qui n'existaient pas il y a dix-quinze (10-15) puis vingt (20) ans.

Alors je termine! Ces résidents ne sont pas à vendre mais veulent se protéger contre toute éventualité.

3590 Je termine! Le gouvernement peut toujours passer outre vos recommandations et ne respecte pas toujours ses propres lois. Il nous fait craindre le futur.

Merci monsieur le Président de m'avoir accordé ce petit temps.

3595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous en prie, monsieur Allard, c'est reçu, enregistré. Il fera partie de l'ensemble des éléments qu'on va analyser et on va tirer les conclusions...

3600 **PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

D'ailleurs, vous avez la politique entre les mains.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3605

Oui. Très bien, alors merci encore, monsieur Allard.

**PAR LE COMMISSAIRE WAAUB:**

3610

Ce que vous appelez donc valeur de remplacement, est-ce que ce serait de déménager tout un quartier d'un coup, dans le sens pour garder le voisinage, etc., plusieurs voisins ensemble?

**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

3615

C'est parce que la question que vous posez...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3620

Je crois que la proposition – OK, allez-y.

**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

3625

Est-ce qu'il y en a des places comme ça qu'on peut déplacer quarante-cinquante (40-50) maisons?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3630

Donc votre proposition est pour les résidences prises individuellement et non pas en copiant le quartier, d'accord.



**PAR M. JEAN-GUY ALLARD:**

En tout cas, j'ai pas étudié ça. On a fait ça à la sauvette.

3635

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci. C'est très bien, c'est tout à fait recevable.

3640

Merci monsieur Allard.

---

**DROIT DE RECTIFICATION  
LOUISE MARANDA**

3645

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors rectification des faits maintenant!

3650

Madame Maranda s'il vous plaît. Et j'ai pas besoin de faire encore le topo, les faits, rien que les faits, etc.

Allez-y, on vous écoute.

3655

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

Messieurs les Commissaires, je vais rectifier deux (2) faits concernant le mémoire de madame Nicole Picard.

3660

Elle a mentionné que c'était soixante pour cent (60 %) de la population qui avait voté au référendum de 2004. C'est soixante-dix pour cent (70 %) de la population qui a voté au référendum de 2004. Et ceci, en toute démocratie.

3665

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça! Que voulez-vous, c'est irrésistible.

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

3670

C'est rectification des faits, puisque ça a donné l'impression que ça n'avait pas été fait en toute démocratie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3675

Oui, on a reçu le chiffre.

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

3680

D'accord. Et je voudrais aussi ajouter qu'il y a eu deux (2) élections à la mairie en 2004, 2005, et c'est un maire opposé au projet Rabaska qui a été élu.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3685

Nous l'avons compris, madame n'a pas prétendu le contraire, madame Picard.

C'est quoi le fait que vous corrigez, là?

**PAR Mme LOUISE MARANDA:**

3690

Le fait que je corrige, c'est quand on a mentionné à un moment donné qu'il aurait pu y avoir une troisième question, une troisième étape, bien, je pense que l'élection à la mairie...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3695

Ça, c'est une interprétation indirecte des résultats des urnes et donc, ce n'est pas vraiment une correction des faits, mais d'accord, merci. Merci madame Maranda.

3700

---

**GLENN KELLY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3705

Monsieur Glenn Kelly pour Rabaska!

**PAR M. GLENN KELLY:**

3710

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires! Nous allons apporter des rectificatifs au mémoire de madame Pierrette Bélanger, entre autres sur encore une fois nappe initiale versus nappe à l'équilibre.

3715

Le site de Kitimat qui a utilisé la demi-LII, conformément aux normes canadiennes CSA, tout comme Rabaska a fait aussi pour établir la zone d'exclusion.

3720 Il y a aussi, joint à la fin du mémoire, un projet de communiqué de presse qui dit que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a demandé à Rabaska d'effectuer un sondage ou une consultation dans la zone restreinte autour du projet. C'est un point que nous allons clarifier par écrit ou rectifier, mais l'Agence canadienne nous a pas demandé ça. C'est un citoyen, monsieur Cadrin, qui a envoyé une demande à l'Agence canadienne, et l'Agence canadienne, via leur processus de renvoi des questions du public, nous l'a renvoyée.

3725 Mais la demande n'est pas venue de l'Agence canadienne. Ça fait plusieurs fois qu'on cite ça de façon imprécise je dirais.

Et nous allons aussi emmener des rectificatifs, au moins des commentaires ou des comparaisons sur les distances de Cacouna versus celles de Rabaska qui se comparent tout à fait.

3730 Le mémoire de monsieur Asselin, je ne sais pas si quelque chose qui n'est pas dit peut faire l'objet d'une demande de rectificatif?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3735 Non.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3740 OK.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3745 Ça ressemblerait à Charles de Gaulle quand on a dit: voici la réponse que j'aurais donnée si vous m'aviez posé la question!

**PAR M. GLENN KELLY:**

Non, c'est parce que dans des tableaux, il manque certains coûts que la municipalité...

3750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ah, c'est écrit mais non pas dit, c'est ça que vous voulez dire?

**PAR M. GLENN KELLY:**

3755 Bien, par exemple dans le tableau qu'il a montré, pour les retombées fiscales du projet Rabaska versus le projet de trois mille (3000) maisons, on a les retombées mais non pas les coûts. Donc je me demandais, c'est pas un fait...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3760

L'élément est souligné, mais c'est pas fait pour ça, d'accord!

**PAR M. GLENN KELLY:**

3765

OK. Donc je dirais, pour en rester aux faits qui sont écrits, on va amener des rectificatifs sur les retombées fiscales qui ne sont pas tout à fait précises.

Un point simplement pour madame Létourneau et monsieur Cantin sur l'effet sur les puits. On dit donc frais s'il y a reprise de puits ou approfondissement des puits.

3770

Le seul rectificatif que je peux faire ici, sans parler des impacts ou non sur le puits, c'est le "donc frais". Si on se rapporte lors des audiences, s'il y a impact, et j'irai pas sur notre interprétation, c'est Rabaska qui creuserait le puits plus profondément. Donc il y aurait pas de frais pour le propriétaire.

3775

Et pour monsieur Marcoux, dioxines, furanes, gaz aux États-Unis ou GNL aux États-Unis, c'est des choses qu'on va reprendre dans nos rectificatifs.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3780

D'accord. Je profite de votre présence, monsieur Kelly, pour vous dire, s'il y a des éléments qui viennent ou qui viendront que vous avez déjà pris l'engagement de corriger, vous n'avez pas l'obligation de le reprendre à chaque fois. La Commission vous permet de faire la référence à d'autres intervenants s'il y a lieu. Comme ça, ça vous permettrait d'aménager votre temps correctement.

3785

Et si vous avez, au-delà de la rectification, vous savez que la Commission a donné une date limite jusqu'au 25 février pour des contributions par écrit provenant des participants, ça vous inclut également, et ça ne s'applique pas à des demandes d'information par écrit que la Commission pourrait poser après le 25 février.

3790

Alors tenez compte de ça aussi, si vous avez des éléments à apporter à notre attention.

**PAR M. GLENN KELLY:**

3795

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3800

Merci beaucoup monsieur Kelly.

**LAVAL LAROUCHE**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3805

J'invite monsieur Laval Larouche.

Bonsoir monsieur Larouche.

3810

**PAR M. LAVAL LAROUCHE:**

Messieurs les Commissaires! Quatre-cinq (4-5) correctifs s'il vous plaît.

3815

Dans la présentation de monsieur Marcoux et Saint-Pierre, je pense que ça vous dit quelque chose, c'est qu'on a dit clairement que les opposants n'ont pas eu le droit de parole. Alors vous conviendrez qu'au niveau du conseil, nous, on se rappelle pas qu'il y a eu une personne ou un groupe de personnes qui ont été muselées pour ne pas s'exprimer, ne serait-ce qu'au micro.

3820

Et comme on a dit, on a dit qu'il y a des personnes qui, des fois sont peut-être mal à l'aise de parler, mais on n'a pas le contrôle là-dessus.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3825

Donc vous dites des opposants ont pris la parole? Qui étaient pour?

**PAR M. LAVAL LAROUCHE:**

3830

C'est-à-dire que les opposants avaient la possibilité, on les a pas empêchés.

Deuxième correctif! Également, on a dit qu'ils ont été mal informés. Alors je veux juste vous rappeler que bien sûr, on n'est pas d'accord avec cette affirmation-là...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3835

Mais ça, monsieur Larouche, c'est leur évaluation. Ça renvoie pas aux faits.

**PAR M. LAVAL LAROUCHE:**

3840

D'accord.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

3845 **PAR M. LAVAL LAROUCHE:**

Également, dans leur présentation, c'est que leur mémoire, leur présentation était supportée par cent trente-deux (132) personnes. Il y a quelqu'un en avant qui a posé la question, combien vous pensez que la population, comment qu'il y a de taux de participation à un moment donné qui vous supporte là-dedans, on a répondu clairement au-dessus de cinquante pour cent (50 %).

Alors nous, ce qu'on dit, je sais pas, ou c'est un chiffre qui est avancé...

3855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Là, encore!

3860 **PAR M. LAVAL LAROUCHE:**

... c'est pas prouvé scientifiquement, entre guillemets.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3865 Là encore, c'est pas une correction de fait. C'est-à-dire, ils nous ont donné leur opinion. Ça vaut ce que ça vaut, et la Commission le reçoit comme tel.

**PAR M. LAVAL LAROUCHE:**

3870 Alors j'en ai seulement une pour l'instant, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est un bon score quand même!

3875

**PAR M. LAVAL LAROUCHE:**

Bon là, j'imagine la réponse que vous allez me faire, mais là, je le savais pas, ça fait que je vais tenter pareil!

3880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

On verra.

3885 **PAR M. LAVAL LAROUCHE:**

Lors de la présentation de monsieur Tardif, il dit qu'à Beaumont il y a deux (2) groupes de citoyens, les bourgeois et la classe ouvrière. Également, il dit que ceux qui font partie de la classe ouvrière, à un moment donné, ont voté contre, et ceux qui font partie de la classe ont voté pour.

Alors là encore, moi, je vois pas, c'est pas prouvé scientifiquement que c'est vrai, ça, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Encore!

**PAR M. LAVAL LAROUCHE:**

Encore! Je savais, mais j'apprends vite vite, là.

Alors j'en avais une autre, mais par expérience, je la pose pas, monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais voilà une courbe d'apprentissage très rapide!

Merci beaucoup monsieur Larouche, très apprécié.

3910

---

**VILLE DE LÉVIS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dernière rectification, pour la Ville de Lévis, monsieur Robert Cooke!

**PAR M. ROBERT COOKE:**

Monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Cooke, on vous écoute.

3925

**PAR M. ROBERT COOKE:**

3930 C'est un point de rectification par rapport à la présentation de monsieur Louis-Marie Asselin, plus un point de précision. C'est vrai qu'on peut être confus à quelques fois avec tous les documents de planification qui existent au niveau municipal et régional.

Alors monsieur Asselin a présenté un plan de 2004, puis de ce que j'ai compris, c'est qu'il disait que c'était la position de la Ville en 2004.

3935 Il faut comprendre que ce document-là a été fait dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement de Desjardins, il y a deux (2) MRC...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3940 Là, vous êtes en train de nous donner le contexte.

**PAR M. ROBERT COOKE:**

3945 Oui, mais c'est pour le comprendre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3950 Ça n'a pas sa place dans ce rituel, mais vous pourrez communiquer l'information du contexte par écrit à la Commission, on en tiendra compte.

**PAR M. ROBERT COOKE:**

3955 Alors tout ça pour dire que c'est pas la position de la Ville en 2004, c'était tout simplement un document de travail.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il n'a pas prétendu que c'était la position de la Ville, monsieur Asselin.

3960 Mais si vous avez des commentaires pour la mise en contexte correcte, on va le recevoir par écrit.

**PAR M. ROBERT COOKE:**

3965 OK. C'était ça le point.



**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Cooke.

3970

Alors on reprend à dix-neuf heures (19 h) et bon souper!

---

3975

SÉANCE AJOURNÉE AU 5 FÉVRIER 2007 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

3980

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3985

DENISE PROULX,  
Sténotypiste officielle.